#### DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

# ENQUETE SUR L'ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE DE LA COMMUNE DE HOULETTE

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

ERIC DEMAISON, COMMISSAIRE ENQUETEUR
Décision n° E19000069/86 du Tribunal Administratif de Poitiers du 29/04/2019

## Rapport du Commissaire enquêteur

1	Gé	néra	lités	3		
	1.1	Obj	jet de l'enquête	3		
	1.2	Pré	sentation de la commune	3		
2	Org	ganis	ation et déroulement de l'enquête publique	5		
	2.0	Dés	signation du commissaire enquêteur	5		
	2.1	Оре	érations préalables à l'enquête	5		
	2.2	Pro	longement de l'enquête	5		
	2.3	Arre	êtés d'enquête	6		
	2.4	Pub	olicité légale et information du public	6		
	2.4.	1	Publicité par voie de presse	6		
	2.4.	2	Publicités par affichage et dématérialisées	7		
	2.4.	3	Autres publicités	7		
	2.5	Con	nposition du dossier d'enquête	7		
	2.6	Rec	onnaissance des lieux	9		
	2.7	Dér	oulement de l'enquête	9		
2.7.		1	Aspect dématérialisé de l'enquête	9		
	2.7.		Déroulement de l'enquête en présentiel			
	2.8	Clôt	ture de l'enquête	10		
3	Not	tification du procès-verbal de synthèse et réponse de l'EPCI10				
4	Ana	lyse	des réponses aux remarques apportées par l'EPCI	10		
Annexe 1 : Annonces légales parues dans les journaux locaux et certificat d'affichage						
Annexe 2 : Flyer distribué par la Municipalité à la population						
Annexe 3 : Procès verbal de synthèse et réponse de la communauté d'agglomération						

## Rapport du Commissaire enquêteur

#### 1 Généralités

#### 1.1 Objet de l'enquête

La commune de Houlette est située dans la Communauté d'Agglomération du Grand Cognac. Elle est située 12 km au nord-est de la ville de Cognac et 9 km au nord de Jarnac. Elle est en limite avec la Communauté de Communes du Rouillacais. Préalablement à ce projet de carte communale, la commune ne dispose pas de documents d'urbanisme. En conséquence, les demandes d'autorisation au titre du droit des sols étaient instruites par la Direction Départementale des Territoires de la Charente de la Préfecture.

La compétence carte communale est exercée par la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac. Sur demande de la municipalité, cf. délibération du 2/03/2017, le conseil communautaire de Communauté d'Agglomération du Grand Cognac a prescrit l'élaboration d'une carte communale pour permettre :

- La réalisation d'un diagnostic complet du territoire communal pour mieux prendre en compte ses forces et ses faiblesses, et les différentes contraintes pouvant être présentes,
- Le choix de l'évolution démographique du territoire,
- La valorisation du territoire de la commune par la définition de zones constructibles cohérentes avec l'urbanisation actuelle, les besoins de la population actuelle et à venir, et ce dans la cadre d'une agglomération rurale,
- Le choix d'un parti d'aménagement propre à la commune dans le respect des documents supra communaux en cours d'élaboration,
- La prise en compte des besoins des acteurs économiques du territoire à court et moyen termes pour permettre leur évolution,
- L'anticipation du PLUi en dotant la commune d'un document lui permettant de se familiariser avec cet outil.

#### 1.2 Présentation de la commune

La commune de Houlette comptait 378 habitants en 2014 selon la population légale entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. C'est une commune rurale dont l'activité agricole est primordiale (18 exploitations recensées en 2010 par l'INSEE, 11 exploitations identifiées au titre de l'étude de ce projet de plan communal). Il y a 450,6 ha de surfaces cultivées soit 66,3% de la surface de la commune. L'activité viticole est importante sur ce territoire, qui bénéficie de l'appellation « fins bois » pour la production de Cognac, même si la céréaliculture vient en complément de la vigne. Il faut aussi noter une baisse constante des surfaces agricoles utilisées (-30% entre 2000 et 2010), l'augmentation de la taille des exploitations agricoles ne compensant pas la baisse du nombre des agriculteurs.

Pour la population, Houlette depuis une dizaine d'années perd un peu de population (389 en 2009, 378 en 2014), même si compte tenu de la taille du territoire il suffit de quelques mouvements pour accentuer ou inverser les chiffres. La carte communale souhaite donc défendre une certaine logique de rattrapage, d'autant plus que la commune connait un processus de vieillissement de sa population ; de mauvais augure pour la croissance de la population sans attractivité du territoire envers les jeunes ménages.

Sur le plan spatial, l'organisation de la commune est marquée par sa structuration autour de 2 pôles villageois anciens. Il s'agit du bourg historique de Houlette (au nord) et du village du « Cluzeau » (au sud) qui sont de tailles comparables. Quelques lieux-dits isolés complètent l'urbanisation dont le principal est le hameau du « Peyrat ». L'urbanisation récente, pavillonnaire, s'est développée aux extrémités de ces entités anciennes le long des voies d'accès et de façon diffuse et désorganisée.

Pour ce qui concerne l'aspect environnemental, la commune de Houlette n'est pas directement concernée par une zone d'inventaire, de protection et/ou de gestion contractuelle du patrimoine naturel. Elle est située à 1,5km d'un site NATURA 2000, et elle est concernée indirectement au titre des bassins versants des cours d'eau qui la traversent (Tourtrat, Thidet et Bonelle). Elle est soumise au projet de SAGE Charente pour les cours d'eau du Tourtrat et de la Soloire (pour laquelle elle dispose d'affluents). Pour l'eau potable, la commune est concernée par 2 captages : celui dit de « Coulonge » au titre du périmètre de protection rapprochée sans enjeux réglementaires majeurs à l'encontre de la carte communale, celui de la « Fosse Thidet » situé sur la commune pour lequel elle est donc pleinement concernée. Le captage d'eau potable est réalisé et doublé par un système de traitement sur le territoire de la commune. Il permet une alimentation en eau de l'ordre de 5250 abonnés ; soit bien au-delà de la seule population de Houlette. La qualité et sécurité des captages sont des enjeux pris en compte au titre de la carte communale. Les autres enjeux environnementaux sont la préservation des trames vertes et bleues locales (protection de l'emprise forestière et des linéaires de végétations), la protection d'un patrimoine architectural typique du pays cognaçais, la préservation du paysage agricole par la proscription de l'étalement urbain diffus.

Face à ces enjeux le projet de carte communale a été construit pour permettre la stabilisation de la population et le renouvellement générationnel par ; la reconquête des logements vacants (objectif au moins 1/an), la possibilité de nouvelles constructions (objectif 2/an) en augmentant leur densité à 10/ha contre 6/ha actuellement. En conséquence la carte communale soumise à consultation prévoit l'accueil de 25 nouveaux ménages soit la consommation de 2,5ha sur la période répartis comme suit : 1,9 ha d'extension de parties urbanisées et 0,6ha en densification urbaine. La localisation des parcelles est exclusivement réalisée dans les bourgs de la commune. La répartition proposée s'établit comme suit :

	Potentiel constructible (ha)
Secteurs/ bourgs	
Bourg de Houlette	0,78
Le Cluzeau	1,48
Le Peyrat	0,3
Total	2,56

## 2 Organisation et déroulement de l'enquête publique

#### 2.0 Désignation du commissaire enquêteur

Par décision n° E19000069/86 du 29 avril 2019 prise par le Président du Tribunal Administratif de Poitiers et faisant suite à la demande du Président de la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac, j'ai été désigné pour conduire l'enquête publique relative à l'élaboration de la carte communale sur le territoire de la commune de Houlette.

### 2.1 Opérations préalables à l'enquête

Le 27 mai 2019, je me suis rendu à la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac pour rencontrer M. Florine, la personne en charge de ce dossier à la communauté d'agglomération, et faire un point sur le déroulé futur. J'ai pu constater que le dossier avait été soumis aux personnes publiques associées mais que certaines remarques devaient encore être instruites avec la municipalité. L'enquête publique initialement prévue mi-juin devait donc être décalée. Pour permettre une bonne information du public, nous avons décidé de programmer sa publicité dès début septembre et donc son début fin septembre 2019. Le calendrier initial a alors été ainsi défini :

- enquête du lundi 23/09/2019 au vendredi 25/10/2019 inclus
- les permanences le 23/09 de 9h00 à 12h00 à la communauté d'agglomération, les 1<sup>er</sup>, 12, 17/10 de 9h00 à 12h00 en mairie de Houlette (à noter que la permanence du 12 est un samedi matin pour garantir une meilleure disponibilité pour le public), le 25/10 de 14h00 à 17h00 à la communauté d'agglomération, jour de clôture de l'enquête.

### 2.2 Prolongement de l'enquête

Conformément à la planification définie, l'enquête a donc débuté le 23/09/2019. Cependant le système informatique de l'agglomération de Grand Cognac a fait l'objet d'une attaque informatique et un virus a affecté ses serveurs. Cet incident a été fortement relayé dans l'ensemble de la presse y compris nationale. Il est détaillé au §2.7.4.

La boite mail prévue pour recevoir les avis du public est donc devenue inopérante entre le vendredi 11/10 et le mercredi 30/10/2019. Pour tenir compte de cet incident, la décision de prolongation de l'enquête publique de 12,5 jours a été prise le 24/10/2019 pour une annonce dans la presse le 25/10/2019. En complément, une permanence supplémentaire en commune a été ajoutée (jeudi 7/11 de 9h00 à 12h00).

L'objectif de cette prolongation était de permettre aux éventuelles personnes ayant déposé un avis dématérialisé sur cette période de pouvoir ré-accéder au dossier, de façon dématérialisée ou non, pour redéposer leur avis.

#### 2.3 Arrêtés d'enquête

L'enquête publique a été prescrite par l'arrêté n°2019/88 de Monsieur le Président de Grand Cognac pris le 1<sup>er</sup> août 2019. Cet arrêté fixe les modalités de consultation du dossier par le public en mairie, et dans les locaux de l'agglomération. Il indique aussi la marche à suivre pour consulter le dossier par voie dématérialisée et la possibilité de transmettre des remarques par voie électronique en affectant une adresse spéciale à cet effet.

Un arrêté complémentaire portant prolongation de l'enquête, arrêté n°2019/112 de Monsieur le Président de Grand Cognac, a été pris le 24/10/2019 pour informer de la prolongation de l'enquête suite à l'attaque des serveurs informatiques de Grand Cognac.

### 2.4 Publicité légale et information du public

Conformément à l'article L123-10 du Code de l'Environnement, l'information du public a été assurée par voie dématérialisée (site de l'agglomération de Grand Cognac), par voie d'affichage sur les lieux concernés par l'enquête, ainsi que par des parutions dans les publications locales. Les modalités sont détaillées ci-après.

#### 2.4.1 Publicité par voie de presse

L'enquête publique a été annoncée, conformément à la règlementation, par voie de presse dans la rubrique des annonces légales des deux journaux les plus lus localement, à savoir «Sud Ouest» et «La Charente Libre».

Ainsi l'avis d'enquête est paru : le 6 septembre 2019 comme attesté dans les documents composant le dossier d'enquête et donc 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête le 23/09/2019.

Un deuxième avis est paru le 27 septembre 2019 dans ces mêmes journaux soit dans les huit premiers jours de l'enquête.

Les délais prescrits par la réglementation ont donc été respectés.

Concernant la prolongation de l'enquête publique, un troisième avis est paru le 25 octobre 2019 dans ces mêmes journaux pour informer le public de la prolongation de 12,5 jours de l'enquête. Les copies de ces avis sont jointes en annexe 1.

#### 2.4.2 Publicités par affichage et dématérialisées

Il y a eu deux lieux d'affichages un au siège de la communauté d'agglomération de Grand Cognac et un autre en mairie de Houlette gréés avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée (initiale et prolongation).

L'affichage au public a fait apparaître notamment :

- o L'objet de l'enquête publique,
- o Les dates d'ouverture et de clôture.
- o La disponibilité du dossier et du registre d'enquête
- o Le nom du commissaire enquêteur
- o Les dates et heures de permanence du commissaire enquêteur
- Les modalités de consultation du dossier et de dépôts des observations ou propositions par voies dématérialisées,
- Les conditions de consultation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

Un certificat d'affichage établi par la communauté de Grand Cognac est joint en annexe 1.

Une information dématérialisée a été faite sur le site de Grand Cognac.

#### 2.4.3 Autres publicités

La mairie de Houlette a informé l'ensemble de la population en distribuant dans les boites aux lettres de la commune un « flyer » qui annonce l'enquête publique (cf. annexe 2) et en organisant le 18 septembre soit 5 jours avant le début de l'enquête une réunion d'information sur la démarche avec la présence du bureau d'étude qui a réalisé l'étude et le dossier. Je n'ai pu m'y rendre ayant été averti seulement l'avant-veille lors de ma première visite à la commune.

#### 2.5 Composition du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête comprenait :

<u>Pièce n°1:</u> le rapport de présentation de l'étude de la carte communale de Houlette. Dossier de 193 pages présentant le projet en détail avec ses contraintes, les objectifs politiques et son argumentaire,

<u>Pièce n°2</u>: le plan des secteurs qui établit un plan de zonage (secteurs où les constructions sont autorisées [U], Secteurs incompatibles avec le voisinage de zones habitées [Ua], Secteurs où les constructions ne sont pas admises hors exception [N]),

<u>Pièce n°3:</u> Liste et plan des servitudes d'utilité publique, constituée de la liste des servitudes d'utilité publique, de la carte des servitudes pour la commune (conservation des eaux potables et minérales), de l'arrêté préfectoral n°2014261-0014 du 18/09/2014 définissant entre autre les périmètres de protection de la Fosse Tidet, les arrêtés conjoints des Préfets de la Charente Maritime et de la Charente définissant les périmètres de protection du captage de Coulonge/Charente,

<u>Pièce n°4 :</u> Un plan permettant la localisation de principaux éléments de patrimoine de la commune et le règlement associé de respect de ce patrimoine.

<u>Des pièces complémentaires</u>: comprenant les deux délibérés (Agglomération de Grand Cognac et commune) prescrivant l'élaboration d'une carte communale,

Avis des Personnes Publiques Associées (PPA): Plusieurs avis ont été remis.

La MRAe décide que la carte communale de la commune de Houlette n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Les PPA suivantes ont émis des avis favorables sans formuler aucune remarque de fond :

- o Pole infrastructure et aménagement du territoire du Département de la Charente
- o L'Institut National de l'Origine et de la Qualité,
- o Le Ministère de la Défense,
- Le Pays Ouest Charente Pays de Cognac porteuse du schéma de cohérence territoriale de Cognac,
- o Le SDIS
- o L'ONF,
- le Centre régional de la Propriété Forestière qui néanmoins émet deux remarques de forme sur la page 72 du rapport de présentation (changer la référence à l'article L311-1 du code forestier par les articles L341-1 et suivants du code forestier et changer la référence à l'arrêté préfectoral du 2/02/2005 par une référence à l'arrêté du 22/05/2007)
- La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

La DDCSPP signale une omission dans le dossier. Elle concerne la présence d'un élevage de chiens non mentionnée et qui impose une distance minimale d'implantation de 100m vis-à-vis des tiers.

Les deux PPA suivantes ont formulées des réserves quant au projet de carte communale qui leur a été soumis

- La DDT de la Préfecture de la Charente a émis une réserve sur la parcelle n°183 du hameau « du Peyrat » en demandant à la conserver comme zone agricole dans sa totalité et ne pas introduire une partie constructible sur cette parcelle. La DDT émet quelques remarques de forme qu'il convient de prendre en compte pour l'exactitude du dossier,
- La Chambre d'Agriculture de la Charente émet des réserves sur un certain nombre de parcelles aujourd'hui agricoles dont le projet de carte communale prévoit la transformation en zone constructible. Comme pour la DDT, la parcelle 183 du hameau du « Peyrat » fait objet de réserves. D'autres parcelles du hameau du « Cluzeau » font aussi l'objet de réserves. Ce sont les parcelles ZH209p, ZH198p, ZH196p, ZH167, ZH227p, ZH171p, ZH176p aujourd'hui agricoles. A contrario la Chambre d'Agriculture suggère qu'une parcelle au milieu de ce bourg soit intégrée au domaine constructible (ZH205).

Suite à ces avis une réunion d'examen conjoint a eu lieu le 11/07/2019. Le compte rendu est joint au dossier d'enquête. Chacune des parties est restée sur ses positions.

#### 2.6 Reconnaissance des lieux

Le 16 septembre 2019 je me suis rendu sur la commune de Houlette. J'ai rencontré M. Pérot, 1<sup>er</sup> adjoint, et accompagné de M. Florine, chargé de mission à la communauté d'agglomération de Grand Cognac, nous avons après un examen rapide du dossier effectué une visite de terrain. J'ai pu me rendre compte par moi-même des quelques points particuliers de la commune :

- o L'éloignement de l'élevage canin
- L'activité de distillerie industrielle du Peyrat (EARL DU PEYRAT et SARL DISTILLERIE DU PEYRAT) identifiées comme ICPE,
- Les différentes parcelles faisant l'objet de réserves (cf. précédemment) émises par la Chambre d'agriculture et la DDT quant à leur classement en zones constructibles.

Par ailleurs lors de mes déplacements pour effectuer les différentes permanences sur Houlette, j'ai pu réaliser quelques visites de terrain pour compléter ma connaissance des lieux. Je me suis notamment rendu proche du captage de la fosse Tidet.

### 2.7 Déroulement de l'enquête

#### 2.7.1 Aspect dématérialisé de l'enquête

A l'ouverture de l'enquête publique j'ai déposé un message test sur la boite mail réservée à cet effet (<u>cc-houlette16@grand-cognac.fr</u>) pour vérifier son bon fonctionnement. J'ai pu constater jusqu'en semaine 41 l'absence de remarque.

Ensuite la communauté d'agglomération de Grand Cognac a subi une attaque informatique qui a perturbé tous les services informatiques de l'agglomération a fortiori la capacité d'accéder à la boite mail dédiée. Les services de l'agglomération ont tout d'abord indiqué une période d'indisponibilité de la boite mail entre le 11 et 20 octobre 2019. Puis, après la clôture de l'enquête, ils ont précisé que le rétablissement n'était survenu que le 30 octobre 2019. Durant la période de prolongation, j'ai émis 3 messages test les 28/10, 5 et 6/11. J'ai reçu un avis de non distribution pour celui du 28/10, les deux autres ont été reçus.

Par ailleurs le contenu de la boite mail antérieur à son rétablissement à partir du 30/10 a été effacé. En effet après le rétablissement de la messagerie, je n'y ai pas retrouvé mon message test du début d'enquête du 23/09. En conséquence, si in fine, je n'ai pas récupéré de remarque sur cette boite, nous n'avons pas l'assurance d'une absence de remarque émise entre la semaine 41 et le 30/10. (cf. PV de synthèse et courrier en réponse).

#### 2.7.2 Déroulement de l'enquête en présentiel

Permanence du 23/09/2019 à l'agglomération de Grand Cognac : pas d'observation recueillie. Permanence du 1/10/2019 à la commune de Houlette :

Remarque 1 : M. DROUHET Anthony propriétaire habitant de la parcelle cadastrée n°142 en périphérie du bourg de Houlette demande que la parcelle mitoyenne n°122, dont il est propriétaire soit déclarée constructible,

Permanence du 12/10/2019 à la commune de Houlette : Pas d'observation recueillie, Permanence du 17/10/2019 à la commune de Houlette : Pas d'observation recueillie, Permanence du 25/10/2019 à l'agglomération de Grand Cognac : pas d'observation de recueillie,

Permanence du 7/11/2019 à la commune de Houlette : pas d'observation recueillie.

#### 2.8 Clôture de l'enquête

Conformément à l'article R123-18 du code de l'environnement, à l'expiration du délai de l'enquête, j'ai clos et récupéré les registres d'enquête le jeudi 7 novembre 2019 à 12h00 en mairie de Houlette puis à 12h30 celui à disposition à la communauté d'agglomération de Grand Cognac.

## 3 Notification du procès-verbal de synthèse et réponse de l'EPCI

J'ai remis en main propre au demandeur, représenté par M. Florine, le 13/11/2019 le procès verbal de synthèse comme le prévoit l'article R123-18 du code de l'environnement. La réponse de la communauté d'agglomération m'a été transmise le 27/11 par courrier électronique dans une lettre datée du 26/11/2019. Le PV de synthèse et la réponse sont joints en annexe 3.

## 4 Analyse des réponses aux remarques apportées par l'EPCI

Pour la remarque de M. Drouhet, la collectivité est favorable pour satisfaire la demande de classement en secteur constructible de cette parcelle 122.

Pour les autres remarques émises par la Chambre d'Agriculture et la DDT, la collectivité maintient son projet de les classer en secteur constructible.

Annexe 1 : Annonces légales parues dans les journaux locaux et certificat d'affichage

Communauté d'agglomération de GrandAngoulême

#### **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE** Relative à la révision du PLU de Dirac

Le président de GrandAngoulème a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique portant su la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de Dirac, qui répond notamment aux évolutions législatives, alinsi qu'aux enjeux de limitation de la consommation d'espace, de la redéfinition des zones à urbaniser permettant de répondre aux besoins des populations actuelles et futures, dans le respect de la qualité architecturale et payagère de la commune.

L'enquête publique se déroulers du mercredi 25 septembre 2019 à 14 heures au vendredi 25 octobre 2019 à 17 heures, soit une durée de trente-et-un jours consécutifs.

M. Alain FRADIN a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du Trib administratif de Politiers.

Pendant la duré de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du publiq, aux jours et heures habituels d'ouverture : au service planification de GrandAngoulême, 139, rue de Paris, 16000 Angoulême; à la mairie de Dirac, 239, ne du Bourg, 1641 0 brac.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de GrandAngoulême : www.grandangouleme.fr (onglet Vivre et habiter / Urbanisme / PLU / Enquêtes publiques) ainsi que sur un poste informatique disponible au service planification de GrandAngoulême.

osponios au service paraincation de Grandangouerna. Durant touts l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et proposition dans les registres ouverts à cet effet au service planification de GrandAngoulème et en mairie de Diraco les adresser : par écrit, à l'attention de M. le Commissaire-Enquêteur : Communauté d'applomération de GrandAngoulème, enquête publique PLU de Dirac, 25, boulvard Besson-Bey, 16000 Angoulème, par courriet, à l'attention de M. le Commissaire-Enquêteur, à : plu\_communes@grandangouleme.fr

Le commissaire nequéteur receive le public, sans rendez-vous, aux jours, horaires et lieux suivants : Le commissaire nequéteur receive le public, sans rendez-vous, aux jours, horaires et lieux suivants : Mercrodi 25 eaptembre 2919, de 1 4 h à 17 heures, mairie de Dirac, Loudi 7 delber 2919, de 9 h à 12 heures, mairie de Dirac. Jeudi 17 delber 2919, de 9 h à 12 heures, mairie de Dirac. Jeudi 17 delber 2919, de 19 h à 18 heures, aervice planification de GrandAngoulème. Vandredi 25 octobre 2919, de 1 h à 17 heures, mairie de Dirac.

Venezeu zo oscienze cut si, un 1 s n a 1 v l'eureux, mante se brisza. Les confributions de public formatisées pendant les permanences du commissaire-enquêteur (registre, courriers; annexes) ainsi que tout courriei reçu pendant la période de l'enquête publique, seront consultables au service planification de GrandAngoulème et sur le site www.grandangouleme.fr
À l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos par le commissaire-enquêteur qui dispose d'un mois pour transmetire son rapport et ses conclusions motivées au président de GrandAngoulème. Ces documents seront consultables au service planification de GrandAngoulème, sur son site Internet et à la mairie de Dirac, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

a la maine de unica, pendant un an a compiere de la date de coloure de renquete. La dosseir de révision du PLU de Dirac a fail l'objet d'une évaluation environnementale et de l'absenci d'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale au 3 août 2019. Au terme de l'enquête publique, le Conseil communautaire de GrandApoulême pourra approuver la révision du PLU de Dirac: Le dossiers eara dapté en unit que de besoin pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des rémarques du public et des conclusions du commissaire-enquêteur. Cet avis est affiché au siège de GrandAngoulème, en mairie de Dirac et en plusieurs autres lleux communaux, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à Mª Sylvie LANCUENTRE, servic planification de GrandAngoulème, au 05 90 07 70 48 ou par courriel ; plu\_communes@grandangouleme.

Préfecture de la Charente

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Préalable à l'approbation du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable d'Angoulême

Par arrêté en dala du 30 août 2019, la Préfète de la Charete a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique, préalable à l'approbation du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable d'Angouléme.

Toule information peut être obtenue auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles repré-sentée par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, 4, rue Raymond-Poincaré, Cité administrative, Bâtiment B, 16000 Angoulême, M. Fabien CHAZELAS, Mª PROSPERI, BN. 05.45,97.97.97.

L'enquête publique sera ouverte pendant une durée de 15 jours consécutifs soit du lundi 30 septembre 2019 à 9 heures au lundi 14 octobre 2019 à 18 heures.

Pendant cette période, la dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie d'Angouléme. Le public pourra, dans ces ileux aux jours et heures habituels d'ouverturs des bureaux, prendre connais-sance du dossier et consaigner ses observations et propositions aur le registre ouvert à cel effet.

Le public pourra, également prendre connaissance du dossier en le consultant sur le site de la préfecture en suivant le chemin ci-après désigné «Politiques Publiques» «Environnement-Chasse» «UP-I-CPE-IOTA» et sélectionner «Angoulême» sur le dérouleur en bas de page.

La consultation sera possible à partir d'un poste informatique installé dans le hall de la préfecture au 7, rue de la Préfecture à Angouléme (16000) pendant les jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, pendant toute la durée de l'enquête, auprès des services de la préfecture (Service de la Coordination des Politiques Publiques et d'Appui Territorial, Bureau de l'Environnement, 7-9, rue de la Préfecture, CS 92301, 16023 Angoulème Cedex).

Touza Angouleme Geeza.

Les indressés peuvent fair parvenir leurs observations par lettre adressés, pendant la durée et avant la date de cibture de l'enquête, au commissaire enquêteur, en mairie d'Angoulème, siège de l'enquête et à l'adresse électronique suivantie; pref-lobs-ep-pariv-angrécharenta,goux l'encomment de l'enquête et à radresse électronique suivantie; pref-lobs-ep-pariv-angrécharenta,goux l'en Ces observations et propositions transmises par volle postale au commissaire enquêteur et celles recueillies sur le registre sont consultables au siège de l'enquête, soit à la mairie d'Angouléme.

Les observations et propositions écrites et remises au commissaire enquêteur fors des permanences en mairie, celles transmises par voie postale à la mairie d'Angouléme ainsi que celles transmises par voie éléctronique servat consciulables sur le âtris internit de la préceture en suivant le chemina suivant www.charente.gouv.fr rubrique: politiques publiques – environnement/chasse – DUP-ICPE-IOTA-

m. Dame OULNOWT, cooner de gendaciment a la retraine, en quanto de commissaire enquereur.

Le commissaire enquêteur se hiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans la mairie d'Angoulème aux jours et heures suivants:

Lundi 30 septembre 2019 de 9h à 12 heures,

Mercredi 9 colobre 2019 de 15h à 11 heures,

Lundi-14 eclobre 2019 de 15h à 18 heures.

Le rapport et les conclusions motives du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préceture de la Charente et à la mairie précitée. Ils seront publiés sur le site internet de la préceture à l'adresse suivante: www.charente.gov.cfr (rubrique Politiques publiques - Environnement et Chasse - DUP ICPE IOTA) - «Angouléme» et mis à la disposition du public pendant un an.

Toute personne physique ou moral intéressée pourra en demander communi

L'arrêté portant approbation du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site pat remarquable d'Angoulème sera approuvé par décision de la Préfète de la Charente.

sudouestannonces.com





## Le meilleur des ventes aux enchères

Chaque dimanche et lundi dans les annonces officielles de votre quotidien et 24 h / 24 sur www.sudouest-legales.com

www.sudouest-legales.com

#### Communauté d'Agglomération Grand Cognac

### GRAND

#### **ENQUETE PUBLIQUE**

Par arrêté n°2019-88, en date du 1° août 2019, le Président de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac a ordonné l'ouvertuir de l'enquête publique sur le projet d'élaboration de la carte communale de Houlette. L'élaboration de ce doçument vise à mieux maîtriser l'urbanisation de la commune tout en permettant l'accueil de nouveaux habitants.

L'enquête publique se déroulera du lundi 23 sentembre 2019 au vendredi 25 octobre 2019 inclus

Le public est invité à consulter le dossier de carie communale et à faire part de ses observations, propositions et confrepropositions au siège de la Communauté d'apgomaréation de Grand Cognac; 6, rue de Valdepéras, 16100 Cognac jes lundis, marcis, mercredis et jeudis de Rh03 a 12/15 et de 13/16 à 17/10 et les vendrenis de Bh03 à 12/16 et de 13/16 à 17/10 et les vendrenis de Bh03 à 12/16 et de 13/16 à 17/10 et les vendrenis de Bh03 à 12/16 et de 13/16 èt de 13/16 èt de 13/16 et de 13/16 èt d

Grand cognac: www.grand-cognac.tr
Pendant la durée de l'enquéte lop biblique, les observations sur le projet de carté communale pourront
être consignées sur les registres d'énquête déposés au siège de Grand Cognac et à la mairie de Houtette
aux dates et heures indiquées d'cléssus. Elles pourront également être adressés par mail
(co-houtete l'6@prand-cognac.fr) ou par écrit au commissaire-enquêteuir à l'adresse auivante. M. Eric
DEMAISON : Enquête publique de la ratet communate de Houtete - Hôtel de Communaté - Grand
Cognac Communauté d'agglomération - 6, rue de Valdepeñas - CS 10216 - 16111 COGNAC.

M. Eric DEMAISON, désigné commissaire-enquêteur par le Président du tribunal administratif de Poitiers, sera présent pour recevoir le public:

Potters, sera present pour recevoir le public:
Lund 23 septembra 2019 de 9 h a 12 heures siège de la Communauté d'Agglomération de Grand Cegnac,
5, rue de Valdepelas, 16100 Cognac
Mardi 1º octobre 2019 de 9 h a 12 heures à la mairie de Houlette, 1, place de l'Église, 16200 Houlette
Samedi 12 octobre 2019 de 9 h a 12 heures à la mairie de Houlette, 1, place de l'Église, 16200 Houlette
Jeadi 17 octobre 2019 de 9 h à 12 heures à la mairie de Houlette, 1, place de l'Église, 16200 Houlette
Jeadi 17 octobre 2019 de 9 h à 12 heures à la mairie de Houlette, 1, place de l'Église, 16200 Houlette
Vendredi 25 octobre 2019 de 14h à 17 heures au siège de la Communauté d'Agglomération de Grand
Cognac - 6 rue de Valdepelas 16100 Cognac - 6 rue de Valdepelas

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés au slège de Grand Cognac, à la mairie de Houlette et sur le site internet de Grand Cognac, à l'issue de l'enquête. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès d'Olivier FLORINE, chargé de missoin PLUII à la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac (05.45.32.79.63 olivier.florine@grand-cognac.fr).



Grand Cognac Communauté d'Agglomération

Définition des modalités de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Laurent-de-Cognac

Par arrêté n°2019/86 en date du 11 juillet 2019, le président de la Communauté d'Agglomération de Grand Cognace a prescrit ta modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Laurent-de-Cognac, commune membre de Grand Cognace et a défini les modalités de la mise à disposition du dossier. Ces modalités ont les suivantes: le projet de modification simplifiée n°1 finalisé, l'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public à compter du landi 16 septembre 2019 et jusqu'au mercredí 16 ocfobre 2019, soit pour une durée de 31 jours.

La mise à disposition se fera au siège de la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac, 6, rue Valde-penas, 16100 Cognac les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30; les vendredis de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h, à la maine de Saint-Laurent-de-Copanc, 1, place de la Liberté, 16100 Saint-Laurent-de-Copanc, les lundis, mercredis et vendredis de 14h à 18h; les martis et péudis de 9h à 11h. Des registres seront disponibles dans ces deux lieux pour recueillir les observations du public.

sn a 11n. Des regustres seron disponibles dans ces deux leux pour recueillir les observations du public. Cette modification simplifiée concerne la suppression de l'emplacement réservé n°12 du tait du renonce-ment de la commune à réaliser le projet ayant justifié sa définition dans le P.U. (création d'un espace public). la création d'un emplacement réservé destiné à la création d'une voirie dans les zones UX et 2 AUX situées Plaine du Busson, la modification sur la zone UX située Plaine de Busson du tracé des plantations à réaliset pour le mettre en cohérence avec la création de l'emplacement réservé.

Cet arrêté sera affiché pendant 1 mois et consultable au siège de Grand Cognac Communauté d'Agglomé-ration ainsi qu'à la mairie de Saint-Laurent-de-Cognac.



- Places de spectacles
- Romans
- Entrées pour les Festivals de Charente
- Paniers garnis...



## Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

#### Avis administratifs et judiciaires

Communauté d'Agglomération Grand Cognac

#### GRAND

### **ENQUETE PUBLIQUE**

Commune de Houlette

Par arrêté n°2019-88, en date du 1" août 2019, le Président de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration de la carte communale de Houlette. L'élaboration de ce document vise à mileux maîtriser l'urbanisation de la commune fout en permettant l'accueil de nouveaux habitants.

L'enquête publique se déroulera du lundi 23 septembre 2019 au vendredi 25 octobre 2019 inclus.

L'enquies pounque se derouers un lann ca septemine s'en au venezier a d'écoure c'or sincise, Le public est invité à consulter le dossier de carte communale et à faire part de ses observations, propositions et contrapropositions au siège de la Communauté d'applomération de Grand Cognac: 6, rur de l'véldépendas, 16100 Cognac les lundis, marchei de le quiele de 8/30 à 1516 et de 1384 à 177hours; à la mairie de Houlette, 1, place de 17güise, 16200 Houlette: les mardis, jeudis et samedis de 8/30 à 12 heures; sur le site Internet de Grand Cognac; www.grand-cognac.fr

Grand Cognac: www.grand-cognac.tr

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le projet de carte communale pourront
étre consignées sur les registres d'anquête déposés au siège de Grand Cognac et à la mairie de Houlette
aux dates et heures indiquées c-dessus. Elles pourront également être adressées par mail
(co-houlette Égignand-cognac,fl) ou par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suvinate. M. Ent
DEMASON - Enquête publique de la carte communale de Houlette - Hôtel de Communauté d'agglomération - 6, rue de Valdepeñas - CS 10218 - 16111 COGNAC
M. Erle DEMASON, désigné commissaire-enquêteur par le Président du tribunal administratif de
Politiers, sera présent pour recevoir le public.

Poillers, sera présent pour recevoir le public.
Lumid 23 septembre 2018 de 91 à 12 heures siège de la Communeuté d'Agglomération de Grand Cognac,
6, rue de Valdepellas, 16100 Cognac,
Mardi 1º octobre 2019 de 96 à 12 heures à la mairie de Houtelle, 1, place de l'Église, 16200 Houtelle
Samedi 12 octobre 2019 de 96 à 12 heures à la mairie de Houtelle, 1, place de l'Église, 16200 Houtelle
Jeudi 1º octobre 2019 de 96 à 12 heures à la mairie de Houtelle, 1, place de l'Église, 16200 Houtelle
Jeudi 1º octobre 2019 de 196 à 12 heures à la mairie de Houtelle, 1, place de l'Église, 16200 Houtelle
Jeudi 1º octobre 2019 de 196 à 11 à 1º heures a la siège de la Commenauté d'Agglomération de Grand
Cognac - ô rue de Valdepellas 16100 Cognac
Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés au siège de Grand
Cognac, à la mairie de Houtelte et sur le site internet de Grand Cognac, à l'issue de l'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès d'Olivier FLORINE, chargé de mission PLUI à la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac (05.45.32.79.63 olivier.florine@grand-cognac.fr).



Communauté d'agglomération de GrandAngoulême

#### **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE** Relative à la révision du PLU de Dirac

Le président de GrandAngoulème a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique portant su la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de Dirac, qui répond notamment aux évolutions législatives ainsi qu'aux enjeux de limitation de la consommation d'espace, de la redéfinition des zones à urbanise permetant de répondre aux besoins des populations actuelles et futures, dans le respect de la qualit architecturale et paysagère de la commune.

L'enquête publique se déroulera du mercreal 25 septembre 2019 à 14 heures au vendreal 25 octobre 2019 à 17 heures, soit une durée de trente-et-un jours consécutifs. M. Alain FRADIN a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du Tribunal

administrati de routes, per dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituées d'ouverbre : au service planification de GrandAngoulème, 139, nue de Paris, 1600 Angoulème; à la mairie de Dirac, 239, nue du Bourg, 16110 brac.

Le dossier sera également consultable sur le site Internet de GrandAngoulème : www.grandangoulème.fr (onglet Vivre et habiter / Urbanisme / PLU / Enquêtes publiques) ainsi que sur un poste informatique disponible au service planification de GrandAngoulème.

disponible au service planification de GrandAngouléme.

Durant toute l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans les registres ouverts à cet effet au service planification de GrandAngouléme et en mairie de Dirac, ou les adresser : par écrit, à l'attention de M. le Commissaire-Enquêteur : Communauté d'agglomération de GrandAngoulème, equatés publique PLU de Dirac, 25, boulerard Besson-Bey, 16000 Angouléme ; par courriel, à l'attention de M. le Commissaire-Enquêteur, à : plu\_communes@grandangouleme.fr.

Le commissaire-enquêteur recevra le public, sans rendez-vous, aux jours, horaires et lieux suivants : Mercred 25 septembre 2919, de 14 à 1 à 7 heures, maître de Dirac.

Lundi 7 ectobre 2019, de 19 à 12 heures, maître de Dirac.

Jeudi 17 ectobre 2019, de 19 à 16 îs heures, service planification de GrandAngoulème.

Vendred 25 ectobre 2019, de 14 à 17 heures, maître de Dirac.

Les contributions du public formalisées pendant les puracs.

Les contributions du public formalisées pendant les permanenes du commissaire-enquêteur (registre, courriers, annexes) ainsi que tout courriel reçu pendant la période de l'enquête publique, seront consultables au service planification de GrandAnqouéme et sur le site vevev grandanqouéme. fr
À l'expitation du délai d'enquête, les registres seront clos par le commissaire-enquêteur qui dispose d'un mois pour transmetre son rapport et ses conclusions motivées au président de GrandAnqouéme. Ces documents seront consultables au service planification de GrandAnqouéme, sur son site Internet et à la mairie de Dirac, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le dossier de révision du PLU de Dirac a fait l'objet d'une évaluation env d'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale au 3 août 2019.

Au terme de Proquète publique, le Conseil communautaire de GrandAngoulème pourra approuver la révision du PLU de Dirac. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des remarques du public et des conclusions du commissaire-enquêteur. Cet avis est affiché au siège de GrandAngoulème, en mairie de Dirac et en plusieurs autres-lèux communaux, quinza jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à M<sup>es</sup> Sylvie LANCUENTRE, servic planification de GrandAngoulême, au 05 86 07 70 48 ou par courriel : plu\_communes@grandangouleme.



Chef Jésus

Préfecture de la Charente

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préalable à l'approbation du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable d'Angoulême

Par arrêté en date du 30 août 2019, la Prélète de la Chareto a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquêté publique, préalable à l'approbation du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable d'Angoulème.

mase un vareur ou see patrimonia remarquase d'Angouleme. Toute information peut être obtenua auprisé de la Direction Régionale des Affaires Culturelles repré-sentée par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, 4, rue Raymond-Poincaré, Cité administrative, Bátiment 8, 16000 Angouléme, M. Fabien CHAZELAS, Mª PROSPERI, tél. 05.45.97.97.97. L'equitée publique sera ouverle pendant une durée de 15 jours consécutifs soit du lundi 30 septembre 2019 à 9 heures au lundi 14 octobre 2019 à 18 heures.

endant cette période, le dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles btés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie d'Angouléme.

Le public pourra, également prendre connaissance du dérouleur en bas de page de valupuerne. Le public pourra des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet. Le public pourra, également prendre connaissance du dossier en le consultant sur le site de la préfecture en suivant le chemin d'après désigné "Politiques Politiques" Politiques Pol

La consultation sera possible à parir d'un poste informatique installé dains le hall de la préfecture au 7, rue de la Préfecture à Angoulème (16000) pendant les jours et heures d'ouverture au public. Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, pendant toute la durée de l'enquelle, auprès des services de la préfecture (Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appuil Territorial, Bureau de l'Environnement, 7-9, rue de la Préfecture, CS 92301, 16023 Angoulème Cedex),

Les intéressés peuvent faire parvenir leurs observations par lettre adressée, pendant la durée et avant la date de clôture de l'enquête, au commissaire enquêteur, en mairie d'Angoulème, siège de l'enquête et à l'adresse électronique suivante: prel-obs-ep-psmv-ang@charente.gouv.fr

Ces observations et propositions transmises par voie postale au commissaire enquêteur el recueillies sur le registre sont consultables au siège de l'enquête, soit à la mairie d'Angoulème

recusemes sur se registre sont consultatives au slege de l'enquête, soit à la mairie d'Angoulême. Les observations et propositions écrités et remises au commissaire enquêteur lors des premanences en mairie, celles transmises par voire postale à la mairie d'Angoulême ainsi que celles transmises pa voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture en suivant le chemin suivant www.charente.gouv.fr rubrique: politiques publiques - environnement/chasse - DUP-ICPE-IOTA Angoulême.

Le président du Tribunal administratif de Politiers a désigné, pour conduire cette enquête publique, M. Daniel BOLMONT, colonel de gendarmerie à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans la mairie d'Angoulème aux jours et heures suivants: Lundi 30 septembre 2019 de 9h à 12 heures, Mercredi 9 octobre 2019 de 14h à 17 heures, Lundi 14 octobre 2019 de 15h à 18 heures,

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la Charente et à la mairie précitée. Ils seront publiés sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante: ...www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques publiques - Environnement et Chasse - OUP (DPE (DTA) - «Angouleme» et mis à la disposition du public

Toute personne physique ou moral intéressée pourra en demander communi

L'arrêté portant approbation du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimon remarquable d'Angoulème sera approuvé par décision de la Préfète de la Charente.

## Entreprises, **Artisans**

Ne passez plus à côté d'un marché public local

- Toutes les offres
- Des alertes personnalisées

www.sudouest-legales.com membre du réseau





#### **ENTREPRISES**

SudOuest-marchespublics

100 % GRATUIT



## Un cadre unique pour vos séminaires

Chefs d'entreprise,

donnez une autre dimension à vos réunions et séminaires.

Le journal SUD OUEST

vous ouvre ses portes en bord de Garonne, avec une vue imprenable sur les quais de Bordeaux.

Surprenez vos collaborateurs et clients: faites-leur découvrir les coulisses d'un groupe de presse.

seminalres@sudouest.fr 05 35 31 35 51





Salle du Conseil - Séminaire

#### ARS

M. et M<sup>me</sup> François (†) et Jacqueline LEVÉQUE, ses parents;
Martine et Hubert BACHELET,
Jean-François LEVEQUE,
sa sœur et son frère;
Gabriel AUMONT, son compagnon;
ses neveux et nièces
ainsi que toute la famille,
très touchès très touchés de l'affection et de la sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

#### Mme Catherine LEVÊQUE,

vous remercient très sincèrement. La famille remercie particulièrement l'infirmière M™ Judith BONNEFOY pour ses bons soins.

PF Hervolt - F. Leclerc, maison funéraire du Plassin, 32, rue Balzac, Cognac, Jarnac, Segonzac, tél. 05.45.360.360.

#### COGNAC

M<sup>me</sup> Marie-Pierre GUYTON, son épouse ; ses enfants, ses petits-enfants ainsi que toute la famille, très touchés par les marques de sympathle que vous leur avez témoignées lors du décès de

#### M. Michel GUYTON.

vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

AML PF, marbreries charentaises, Cogna Jamac, 15, avenue Paul-Firino-Martell, (ancienne rue de Pons), 05.45.82.41.05

#### ANGOULÊME

M™ Concettina COLETTA, son épouse; M. Antoine COLETTA (†), M. et M™ Victor COLETTA, M. et M™ Suno COLETTA, ses enfants; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ainsi que toute la famille et les amis, très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témolgnées lors du décès de

#### M. François COLETTA,

vous prient de trouver icl l'expression de leurs sincères remerciements. La famille remercie également l'ensemble du personnel de l'Ehpad Beaulieu à Angoulème pour sa gentillesse et son dévouernent.

PF et Marbrerie de l'Europe, 349, rue de Ba Angoulême, tél. 05.45.91.34.50.

## COGNAC LINARS JARD-SUR-MER (85)

Jean-Paul et Michelle DERAMBURE, Claudy et Jacqueline POUILLOUX, Claudy et Jacqueline POUILLOL ses enfants; Perolit, Gladys, Grégory, Florèle et Julien, ses petitis-enfants; Clothilde et Amaury, ses arrière-petitis-enfants, ainsi que toute la famille, très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez térmolgnées lors du décès de

#### Mme Jeannine POUILLOUX.

vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements

643505

### MAREUIL LA ROCHEBEAUCOURT

Jean-Marie et Jocelyne TEILLOUT, son fils et sa belle-fille ; Delphine et Michael, Julien, ses petits-enfants ; Hugo et Paul, ses arrière-petits-enfants ; Sylvie et Wilfried, sa famille d'accueil ; toute la famille, parents et amis remercient toutes les personnes qui, par leurs témoignages d'amité ou leur présence aux obsèques de

#### Mme Pierrette TEILLOUT,

née MAGNÉ ont partagé cette douloureuse épreuve

PF Pierrot Gaudout/Marie-Neige Chauvi tél. 06.12.71.38.45. Magasin, 10, rue P. Deg Magasil, Findigarium, Vieure Magasil

643967

#### LA ROCHEFOUCAULD

Pierre ViGIER, son époux ; Doris et Denis ROTH, sa fille et son gendre ; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, sa belle-sœurs, ses neveux et ses nièces, parents et amis remercient toutes les personnes qui, par leurs témoignages d'arritié ou leur présence aux obsèques de

#### Mme Marcelle VIGIER,

née FRUGIER,

se sont associées à leur peine

P.F. Maison Funéraire S.A.S. Dupé Frères, La Rochefoucauld, tél. 05.45.62.25.74 asseneuït-sur-Bonnieure, tél 05.45.39.64.71

#### COGNAC

M. René VANDEVOORDE, son époux; Stéphane et Carole VANDEVOORDE, Vincent VANDEVOORDE (†). ses fils ets a belle-fille ; Charlotte, Théo et Capucine, ses petits-enfants ; les familles VANDEVOORDE, BONAMIS et BLANCHARD alnsi que toute la famille, parents et amis, très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez térmoignées lors du décès de

#### Mme Micheline VANDEVOORDE. née BLANCHARD.

vous prient de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements. La famille remercie particulièrement l'ensemble de l'équipe soignante de l'hôpital de Cognac. Condoléances sur www.pf-hervoit.fr

PF Hervoit - F. Leclerc, ison funéraire du Plassin, 32, rue Balzac, iac, Jamac, Segonzac, tél. 05.45.360.360

643252

#### CHAMPNIERS

M. Roger LABRIE (†), son époux; ses enfants et petits-enfants, ses arrière-petits-enfants et toute sa famille remercient toutes les personnes qui, par leurs témoignage d'amitié ou leur présence aux obsèques de

#### Mms Juliette LABRIE,

née PIED, dite Francine.

ont partagé cette douloureuse épreuve.

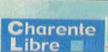
SARL PF Fleurenceau, Vibrac, Châteauneuf-sur-Cha tél. 05.45.97.04.89.

#### CARNETS

et messages chaque jour à partir de 14h.

du lundi au vendredi

au 05 35 31 29 37 ou



Week-end

Tous les samedis des Cadeaux!

- Places de spectacles
- **■** Romans
- Entrées pour les Festivals de Charente
- Paniers garnis...





Communauté d'Agglomération Grand Cognac

GRAND

#### **ENQUETE PUBLIQUE** Commune de Houlette

Par arrêté n°2019-88, en date du 1° août 2019, le Président de la Communauté d'applomération de Grand Cognac a ordonné Fouverture de l'énquête publique sur le projet d'élaboration de la carte communale de Houlets. L'élaboration de ce document vise à mieux maîtriser l'urbanisation de la commune tout en permettant l'accuel de nouveaux habitants.

L'enquête publique se déroulera du lundi 23 septembre 2019 au vendredi 25 octobre 2019 inclus.

L'enquere pourque se derouera du limid 23 septembre 2019 au vendredi 25 octobre 2019 linclus. Le public est invité à consister de clossier de carte communale et à faire part de ses observations, propositions et contrepropositions au slège de la Communauté d'applomération de Grand Cognac: 6, rue de Valdapeñas, 16100 Cognac les laundis, marche, mercredie st pleudis de 8000 à 12h15 et de 13h45 à 17 houres; à la mainé de Houlette. 1, place de 13h45 à 17 houres; à la mainé de Houlette. 1, place de 15h45 à 17 houres; à la mainé de Houlette. 1, place de 15h45 à 17 houres; à la mainé de Houlette. 1, place de 15h45 à 17 houres; à la mainé de Houlette. 1, place de 15h45 à 17 houres; à la mainé de Houlette. 1, place de 15h45 à 17 houres; à la mainé de Houlette. 1, place de 15h45 à 17 houres; à la mainé de Houlette. 1, place de 15h45 à 17 houres; à la mainé de Houlette. 1, place de 15h45 à 17 houres; à la mainé de Houlette. 1, place de 15h45 à 17 houres; à la mainé de Houlette. 1, place de 15h45 à 17 houres; à la mainé de Houlette. 1, place de 15h45 à 17 houres; à la mainé de Houlette. 1, place de 15h45 à 17 houres; à la mainé de Houlette. 1, place de 15h45 à 17 houres; à la mainé de Houlette. 1, place de 15h45 à 17 houres; à la mainé de Houlette. 1, place de 15h45 à 17 houres; à la mainé de Houlette. 1, place de 15h45 à 17 houres; à la mainé de Houlette. 1, place de 15h45 à 17 houres; à la mainé de Houlette. 1, place de 15h45 à 17 houres; à la mainé de 15h45 à 17 houres; à la mainé de Houlette. 1, place de 15h45 à 17 houres; à la mainé de Houlette. 1, place de 15h45 à 17 houres; à la mainé de 15h45

Grand Cognac: www.grand-cognac.+
Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le projet de carte communale pourront étre consignées sur les registres d'enquête déposés au siège de Grand Cognac et à la mairie de Houlette aux dates et heures indiquées ci-dessus. Elles pourront également être adressées par mail (co-houlette Dégrand-cognac/l) ou par écrit au commissaire-enquêteur à l'adressée suivanter. M. Eric DEMAISON - Enquête publique de la carte communale de Houlette - Hôtel de Communauté - Grand Cognac Communauté d'agglomération - 6, rue de Valdepeñas - CS 10216 - 16111 COGNAC.

M. Eric DEMAISON, désigné commissaire-enquêteur par le Président du tribui Poitiers, sera présent pour recevoir le public:

Politiers, sera présent pour recevoir le public.

Lundi 23 septembre 2019 de 9h à 12 heures aiège de la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac, 6, rue de Valdepeias, 16100 Gegac

Mardi 1º octobre 2019 de 9h à 12 heures à la mairie de Houlette, 1, place de l'Égitse, 16200 Houlette

Samedi 12 octobre 2019 de 9h à 12 heures à la mairie de Houlette, 1, place de l'Égitse, 16200 Houlette

Jeudi 1º octobre 2019 de 9h à 12 heures à la mairie de Houlette, 1, place de l'Égitse, 16200 Houlette

Jeudi 1º octobre 2019 de 9h à 12 heures à la mairie de Houlette, 1, place de l'Égitse, 16200 Houlette

Vendred 25 octobre 2019 de 9h à 14 n't heures au siège de 1a Communauté d'Agglomération de Grand

Cognac, 6 ne de Valdepeias 16100 Cognac

Le rapport et les conclusions du commissaire-énquêteur pourront être consultés au siège de Grand

Cognac, à la mairie de Houlette et sur le site internet de Grand Cognac, à l'issue de l'enquête.

Les informations retaitives à ce dossier peuvent être demandées auprès d'Olivier FLORINE, chargé de mission PLUI à la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac (15.45.32.79.63)

oivier.florine@grand-cognac.fr).





#### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Contrat pour l'entretien et le dépannage des équipements de ventilation de logements individuels et collectifs du patrimoine Noalis

Pouvoir adjudicateur : Noalis, M. Elodie AMBLARD, directrice générale, 161, rue Armand-Dutreix, 87000 Limoges, e-mail : contact@noalis.fr, site Web : http://www.noalis.fr

Type de peuvoir adjedicateur : Agence-office régional(e) ou local(e).

Principale(s) activité(s) du peuvoir adjudicateur.: Logement et développement collectif. L'avis implique un marché public.

Objet : contrat pour entretien et dépannage des équipements de ventitation.

Référence acheteur : Contrat VMC Type de marché : Services.

Procédure : Procédure ouverte

Code NUTS: FRI31

Description : Contrat pour l'entretien et le dépannage des équipements de ventilation de logements individuels et collectifs du patrimoine Noalis, situé sur la Charente, la Charente-Maritime, la Gironde la Haute-Vienne et la Corrèze.

Classification CPV : Principale : 50531000 - Services de réparation et d'entretien de machines non électri La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Qui. La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les man Ferme du marché : Division en lots : oui.
Il est possible de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots : 7 max.
Lot : 1 carad Angoulème (16);
Lot 2 : Grand Cognae - Sud Charente (16);
Lot 3 : Nord Charente (16);
Lot 3 : Nord Charente (17);
Lot 5 : Gironde (33);
Lot 6 : Maute-Vienne (87);
Lot 7 : Corrèze (19).

Durée du marché : 12 mol

Les variantes sont-elles acceptées : Non.

Les options sont-elles acceptées : Non. Le marché peut-il faire l'objet d'une reconduction : Oui, une année supplémentaire.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : 60 % : valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique : 40 % : prix.

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par vi

Remise des offres : Le jeudi 7 novembre 2019, à 14 heures au plus tard.

Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : Le français.

Unité monétaire utilisée : L'euro

Validité des offres : 4 mois, à compter de la date limite de réception des offres.

Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : SA Noalis, M. Moulo BENHENOU, 11, rue d'iéna, 16000 Angoulème, tél. 05 16 42 36 00, e-mail : m benhénou@noalis fr Instance chargée des procédures de recours : Tribunal de Grande Ins CS 30214, 16007 Angoulème Cedex. tance d'Angoulême, place Francis-Louvel

Envoi à la publication et au JOUE : Le lundi 23 septembre 2019.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.marches-publics.info

sudouest-annonces.com

C'est pro et efficace!

#### Avis administratifs et judiciaires

P19

=

Communauté d'Agglomération Grand Cognac

GRAND

**ENQUETE PUBLIQUE** Commune de Houlette

Par arrêté n°2019-88, en date du 1° août 2019, le Président de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration de la carte communale de Houlete. L'élaboration de ce document vise à mieux maîtriser l'urbanisation de la commune lout en permétant l'accueil de nouveaux habitants.

L'enquête publique se déroulera du lundi 23 septembre 2019 au vendredi 25 octobre 2019 inclus

Le public est invité à consulter le dossier de carte communale et à faire part de ses observations, propositions et contrepropositions au siège de la Communalé d'agglomération de Grand Cognac; 6, rue de Valdepéiss, 16100 Cognac les lundis, marciès et jeuissi de 8h03 à 1715 et de 1718 à 1816 1816 à 1716 et de 1718 à 1816 1816 à 1716 et de 1718 de 1816 è 18

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le projet de carte communale pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés au siège de Grand Cognac et à la maine de Houlette aux dates et heures indiquêtes ci-dessus. Elles pourront également être adressées par mail (ce-houlette Édépand-cognac fry) ou par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivanter. M. Eric DEMAISON - Enquête publique de la carte communale de Houlette - Hôtel de Communauté - Grand Cognac Communauté d'agglomération - 6, rue de Valdepeñas - CS 10216 - 16111 COGNAC.

M. Eric DEMAISON, désigné commissaire-enquêteur par le Président du tribunal administratif de Politiers, sera présent pour recevoir le public:

Foners, sera present pour recevoir le public.
Lundi 23 explembre 2019 de 9 h à 12 heurs siège de la Commanauté d'Agglomération de Grand Cognac.
6, rue de Valdepeñas, 15100 Cognac
Mardi 1º ectobre 2019 de 9 h à 12 heures à la mairie de Houlette, 1, place de l'Église, 16200 Houlette
Samdi 10 actobre 2019 de 9 h à 12 heures à la mairie de Houlette, 1, place de l'Église, 16200 Houlette
Jeudi 17 octobre 2019 de 9 h à 12 heures à la mairie de Houlette, 1, place de l'Église, 16200 Houlette
Jeudi 17 octobre 2019 de 9 h à 12 heures à la mairie de Houlette, 1, place de l'Église, 16200 Houlette
Vandreil 25 octobre 2019 de 19 h à 17 heures au siège de 1s Communauté d'Agglomération de Grand
Cognac - 5 rue de Valdepeñas 16100 Cognac

Cognac. - ou de le valorier au l'en cognac : Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés au siège de Grand Cognac, à la mairie de Houlette et sur le site internet de Grand Cognac, à l'issue de l'enquête. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès d'Olivier FLORINE, chargé de mission PLUI à la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac (05.45.32.79.63 olivier.florine@grand-cognac.fr).

#### Marchés publics et privés



Groupe ActionLogemen

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE** Contrat pour l'entretien et le dépannage des équipements de ventilation

de logements individuels et collectifs du patrimoine Noalis Pouvoir adjudicaleur : Noalis, Mª Elodie AMBLARD, directrice générale, 161, rue Armand-Dutrei. 87000 Limoges, e-mail : contact@noalis.fr, site Web : http://www.noalis.fr

Type de pouvoir adjudicateur : Agence-office régional(e) ou local(e).

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Logement et développement collectif. L'avis implique un marché public.

Objet : contrat pour entretien et dépannage des équipements de ventilation. Référence acheleur : Contrat VMC

Type de marché : Services.

Procédure : Procédure ouverte

Code NUTS : FRI31

Description : Confrat pour l'entretien et le dépannage des équipements de ventilation de logement individuels et collectifs du patrimoine Noalis, situé sur la Charente, la Charente-Maritime, la Gironde la Haute-Vienne et la Corrèxe.

Classification CPV : Principale : 50531000 - Services de réparation et d'entretien de machines non élec-La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui

La procédure d'achat du présent avis est couverle par l'accord sur les mai Ferme du marché. Division en lots : oui.
Il est possible de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots : 7 max.
Lo1 : Grand Angouêtine (16);
Lo1 : Sinand Cognac + Sud Charente (16);
Lo1 : Sinand Cognac + Sud Charente (16);
Lo1 : Nord Charente (16);
Lo1 : Gironde (33);
Lo1 : Gironde (33);
Lo1 : Corrèze (19).

Durée du marché : 12 mois

Les variantes sont-elles acceptées : Non Les options sont-elles acceptées : Non.

Le marché peut-il faire l'objet d'une reconduction : Qui, une année supplémentaire

Critères d'altribution : Oftre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : 60 % : valeur technique de l'oftre appréciée à l'aide du mémoire technique : 40 % : prix.

Remise des offres : Le jeudi 7 novembre 2019, à 14 heures au plus tard.

Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : Le français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Validité des affres : 4 mois, à compter de la date limite de réception des offres.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal de Grande Instance d'Angoulème, place Francis-Louve

Envoi à la publication et au JOUE : Le lundi 23 septembre 2019

Pour retrouver cet avis intégral, accèder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.marches-publics.info

## Carnets

Hommages et messages sur www.carnet.sudouest.fr votre service au 05 35 31 29 37 ou sur so.carnets@sudouest.fr

#### Avis d'obsèques

## CHÂTEAUNEUF-SUR-CHARENTE LIMOGES (87) SAINT-ESTEPHE

Tom VINCENT, son fils ; Annick METAYER; sa compagne ; les familles METAYER, VINCENT, parents et amis ont la tristesse de vous faire part du décès de

#### Jean-Jacques VINCENT.

samedi28 septembre 2019, à 10 heures en l'église Saint-Pierre de Châteauneuf, suivie de l'inhumation au cimetière de Saint-Estènhe

de Saint-Estèphe. Jean-Jacques repose à la maison funéraire du Vieux Marché à Châteauneuf où la famille recevra des visites ce vendredi 27, de 14 h à 16 h. Fleurs naturelles seulement. Le présent avis tient lieu de faire-part.

PF Hervoit-Barbot, 10, place du Vieux-Marché, Châteauneuf-sur-Charente, Barbezieux-Saint-Hilaire, tél. 05.45.66.21.29.

## ROULLET-SAINT-ESTÈPHE VŒUIL-ET-GIGET

Annie COUTEAU, son épouse : Marianne et Didier KRIZAN, Didier COUTEAU (†) et LaurenceGREUER, Philippe et Patricia COUTEAU, Laura COUTEAU et Laurent FOUCAUD, Corinne et David PRECIGOUT, ses enfants; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants et toute sa famille ont la douleur de vous faire part du dérès de

#### Adonis COUTEAU

dit Nini, ancien combattant d'AFN,

survenu à l'âge de 86 ans.

Ses obséques religieuses seront célébrées mercredi 2 octobre 2019, à 10 heures, en l'église de Vœuil-et-Giget, suivies de la crémation au crématorium des Trois-Chênes à Angoulême, à 11 h 30. Adonis COUTEAU repose au salon funéraire, 45, rue Victor-Hugo à La Couronne, entrée 2.

PF Jobit, services funéraires, La Couronne, tél. 05.45.67.49.21.

#### CHÂTEAUNEUF-SUR-CHARENTE LES GOURS RECTIFICATIF

Dans l'avis d'obsèques de

#### Marvse SAGET.

il fallait lire : èques religieuses semnt réléhrées samedi 28 septembre 2019, à 14 heures, en l'église Saint-Pierre de Châteauneuf.

644670

#### BAYERS

On nous prie d'annoncer le décès de

#### M. Robert PRESSAC.

survenu à l'âge de 90 ans.

Ses obsèques seront célébrées le lundi 30 septembre 2019, à 14 h 30, en l'église de Bayers, suivies de l'inhumation au cimetière Le présent avis tient lieu de faire-part

Pompes funèbres mansloises Hervé Buerne tél. 05.45.22.48.39.

#### COGNAC

M. Jean-Maurice DROUNAU, son époux :

Olivier et Aude, Charles-Emmanuel et Christine.

Grafies-Erminater e Christine. Benjamin et Anne-Laure, ses enfants ; Valentin, Quentin, Alix, Edouard, Antoine, Matthieu, Capucine, Nicolas, Jules,

M. et M™ Patick BEQUET, son frère et sa belle-sœur; les familles DROUNAU, BEQUET, DELAGE, BERGERON, ROGER vous font part du rappel à Dieu de

#### M™ Brigitte DROUNAU,

née BEQUET.

obsèques religieuses seront célébrées samedi 28 septembre 2019. à 10 heures, en l'église Saint-Léger de Cognac suivies de l'inhumation au cimetière du Breuil, dans l'intimité familiale. Ni fleurs, ni couronnes, ni plaques. La famille ne souhaite pas de visites.

PFG, Services funéraires, marbrerie prévoyance, 23, rue d'Angoulême, Cognac, tél. 05.45.82.00.38.

#### LONNES

Olivier ROBIN et Sandrine PORTE IOIE Nicolas ROBIN et Virginie BAILLARGUET, ses enfants : ses entants; Alonso et Hugo, ses petits-enfants; les familles ROBIN, GOMET, parents et arnis ont la douleur de vous faire part du décès de

#### Mme Jacqueline ROBIN.

survenu à l'âge de 74 ans. Ses obséques seront célébrées samedi 28 septembre 2019, à 10 heures, en l'église de Lonnes. M°® ROBIN repose à la chambre funéraire de Mansle. Le présent avis tient lieu de faire-part et de grancies partir. et de remerciements

Pompes funèbres mansloises Hervé Buerne tél. 05.45.22.48.39.

Stéphane et Sandra DUFOUR, son petit-fils et sa petite-fille; Alexis et Céline, ses arrière-petits-enfants, neveux, nièces, parents et amis ont la douleur de vous faire part du décès de

#### Denise ZAKRZEWSKI,

HAUTEFAYE

née PINGOT

survenu à l'âge de 93 ans.

Ses obséques religier ses seront célébrées samedi 28 septembre 2019, à 15 heur samedi 20 septembre 2019, a 13 neon en l'église de Hautefaye, suivies de l'inhumation au cimetière suivies de l'inhumation au cimetière de cette même commune. Un dernier hommage peut lui être rendu à son domicile. La famille remercie par avance toutes les personnes qui s'associeront à son deuil. Cet avis tient lieu de faire-part.

69473490

644695

#### LONNES

Les membres du comité des fêtes ont la douleur de vous faire part du décès de

#### Mme Jacqueline ROBIN,

membre et ancienne président et trésorière du comité, ancienne trésorière adjointe du Club des cyclos.

Ses obsèques seront célébrées samedi 28 septembre 2019, à 10 heures, en l'église de Lonnes.

Pompes funèbres mansloises Hervé Buerne tél. 05.45.22.48.39.

sudouest.fr

nouveautés et

bons plans

Le vendredi.

on aime

l'auto

## RUELLE MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE (87)

M™ Hélène VIGNAUD, sa compagne : M<sup>®</sup> Heiéne VIGNAUD, sa compagne : Joël DEMPERAT, son fils ; Christelle DEMPERAT, sa fille ; Marc, Hugo, Camille, ses petits-enfants ; parents et amis ont la tristesse de vous faire part du décès de

#### M. Pierre DEMPERAT.

Ses obsèques religieuses seront célébrées samedi 28 septembre 2019, à 10 heures, en l'église de Maisonnais-sur-Tardoire, suivies de l'inhumation dans cette même commune. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

644587

#### VARAIGNES

Didier et Véronique RIBOT, son fils et sa belle-fille ; Amandine et Charles, Pauline et Bruno, ses petits-enfants ; Léo et Victor, ses arrière-petits-fils ; parents et amis ont la douleur de vous faire part du décès de

Augustine RIBOT.

survenu à l'âge de 89 ans.

Ses obséques religieuses seront rélébrées Ses obsèques religieuses seront célèbrées samedi 28 septembre 2019, à 10 houres, en l'église de Varaignes, suivies de l'inhumation au cimetière d'Écuras. Un dernier hormage peut lui être rendu à la chambre funéraire de Piégut-Pluviers. La famille remercie par avance toutes les personnes qu'is associeront à son deuil. Cet avis tient lieu de faire-part.

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voir

Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : SA Noalis, M. Moulous BENHENOU, 11, rue d'iéna, 16000 Angoulème, tél. 05 16 42 36 08, e-mail : m.benhenou@noalis.fr CS 30214, 16007 Angoulême Cedex

## ondres respire mieux

POLLUTION. Depuis la mise en œuvre par son maire, Sadiq Khan, d'une taxe sur les véhicules les plus polluants, la capitale anglaise a réussi à abaisser son niveau de NO2. Un exemple à suivre

e « Sunday Times » révèle, dans son édition du 20 octiobre, que le niveau de gaz toxiques produits par les moteurs Diesel, a baissé d'un tiers au centre de Londres depuis que la taxe sur les véhicules les plus polluants a été miss en œuvre en octobre 2017. Ainsi, le niveau de dioxyde d'azote est passé de 85 à 57 microgrammes par mètre cube dans le centre de la capitale anglaise. Le niveau de particules fines a lui aussi baissé, mais dans de moindres proportions.

#### Circulation en baisse

Circulation en baisse
Les efforts du maire de la ville,
Sadiq Khan, élu en mai 2016, pour
assaimir l'air de la ville, portent
leurs fruits. Alors qu'en 2003
Londres avait introduit un péage
urbain pour limiter la circulation
des voitures à moteur thermique
dans les zones définies par les
panneaux « C » (congestion
charge)», Sadiq Khan a introduit
une taxe supplémentaire. De 10 f.
en 2017, elle est passée à 12,50 f.
en avril dernier, montant à payer
chaque jour, dans des zones appelées « ULEZ » (ultra low emission zone), par les voitures les
plus polluantes.
Sont concernés tous les véhicules à essence qui ne répondent pas aux normes Euro 4
(avant 2006), les véhicules à mo-

teur Diesel qui ne répondent pas aux normes Euro 6 (avant 2016), les motos qui ne répondent pas aux normes Euro 3 (avant 2007), alors que les bus, les cars et les camions non conformes aux normes Euro 6 doivent s'acquitter d'un péage de 100 f par jour. Et qui s'aventure dans ces espaces ULEZ sans payer la taxe sera sanctionné d'une amende de 160 f.
Les résultats obtenus sont encourageants. Selon un rapport du Great London Authority, il y avait en circulation, en septembre, 13 500 voitures pol·lueuses de moins qu'au mois de mars, soit une baisse de 38 %, la circulation ayant baissé de 9 % en un an. Pour autant, le niveau de NO<sub>2</sub> reste élevé, superieur à la limite légale de 40 µg/m³. Il est vrai qu'un quart des voitures circulant dans les espaces ULEZ ne sont pas conformes, cela en grande partie à cause des taxis, non assujettis à cette taxe.

#### Diesels limités à Berlin

Londres n'est pas la seule ville d'Europe à avoir limité l'accès à son centre-ville. À Berlin, les diesels qui ne répondent pas à la norme Euro 6 sont interdits. À Hambourg, deux rues du centrerville ont banni les vieux moteurs à gazole. Depuis le mois de mars,



Stuttgart a fait de même. Y en aura-t-il d'autres ? Ce ne sera pas facile, car une loi, passée en mars dernier, rend les interdictions moins faciles et réservées aux villes qui vivent avec une moyenne de No, superieure à 50 µg/m³.

En Norvège, où un tiers des voitures vendues en 2018 était à motorisation électrique, il n'existe pour l'instant aucume restriction contre le diesel. Mais le pays se prépare à interdire la vente des voitures à propulsion fossile dès 2025. Dans six ans ! A Paris et à Rome, les moteurs Diesel seront interdits de circulation en 2024. À Madrid et à Athènes, ce sera un an plus tard. À moins que la conscience des élus ne les pousse à accélérer le processus d'interdiction.

#### L'INFO

#### PARIS LIMITE AUSSI \_



Charente

Libre I

Chaque

À Paris, des restrictions sont déjà en place, selon les dispositions Citi'air, et vont se durcir, pour aller jusqu'à l'interdiction de circulation pour les véhicules à moteur Diesel en 2024. Depuis le 1 septembre 2015, les bus, les cars, ainsi que les poids lourds antérieurs à 2001 (véhicules Crit'air 5 et antérieurs) ont été interdits de circulation sept jours sur sept, entre 8 heures et 20 heures dans des zones à faibles émissions (ZFE). Cette mesure a ensuite été étendue aux véhicules légers non classés et Crit'air 5. Depuis le 1 juillet 2019, l'interdiction s'étend aux véhicules Crit'air 4. A Grenoble, la vignette Crit'air est aussi devenue obligatoire dans certaines zones du centre-ville.

## ANNONCES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES

Communauté d'Agglomération Grand Cognac

GRAND

## PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Houlette

Par arrêté n°2019-88, en date du 24 octobre 2019, le Vice-Président de la Communauté d'aggloméra-tion de Grand Cognac en charge de l'aménagement du territoir a ordonné la prolongation de l'enquête publique sur le projet d'élaboration de la carte commande de Houlette. Un virus informatique a endu inopérante la boile e-mail co-houlette 16/litgrand-cognac.fr entre le vendredi 11 octobre et le dimanche On genérale 2019.

L'enquête publique est donc prolongée jusqu'au jeudi 7 novembre 2019 à 12 heures

Le upblie est invité à consulte r le dosser de carte communale et à faire part de ses observations, pro-positions et contrepropositions au siège de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac; 6, use de Valdepéna, 1610 Cognac les hundis, mardis, inerrecide et Jedeud de 680 à 1215 et de 13145 à 17130 et les volrences, 1 pacs de 1815 et de 13145 à 17130 et les volrences, 1 pacs de 1815 et de 13145 à 1815 et de 181

Grand Cognac: www.grand-cognac.fr

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le projet de carte communale pourront de l'enconsignées sur les registres d'enquête déposés au siège de Grand Cognac et à la mairie de Houlette aux dates et heures indiquées ci-dessus. Elles pourront également être adressées par mail (cc-houlette Bégrand-cognac l'yo quar écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivarier. M. Eric DEMAISON - Enquête publique de la carte communale de Houlette - Hôtel de Communauté - Grand Cognac Communauté d'agglomération - 6, rue de Valdepeñas - CS 10216 - 16111 COGNAC.

M. Eric DEMAISON, désigné commissaire-enquêteur par le Président du tribunal administratif de Politers, sera présent pour recevoir le public.

Vandredi 25 octobre 2819 de 14h à 17 heures au siège de la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac - 6 rue de Valdepeñas 16100 Cognac

Jeud 17 novembre 2019 de 9h à 12 heures au mairie de Houlette

1, place de l'Églitz, 18209 Houlette

1, place de l'Églitz, 18209 Houlette

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés au siège de Grand

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés au siège de Grand Cognac, à la mairie de Houlette et sur le sité internet de Grand Cognac, à l'issue de l'énquête. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès d'Olivier FLORINE, chargé de mission PLUI à la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac (05.45.32.79.63 olivier.florine@grand-cognac.fr).

GrandCognac - Communauté d'Agglomération

## GRAND

#### **AVIS AU PUBLIC - ENQUÊTE PUBLIQUE** Commune de Mainxe-Gondeville

Par arrêté n°2019-97, en date du 4 septembre 2019, le Président de la Communauté d'applomération de Grand Cognise a ordonné Touverture de l'énquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Utbanisme (PLU) de Mairixe. Cetté élaboration vise principalement à permettre la développement mesuré de l'urbanisation et à valoriser la dominante agricole de la commune.

L'enquête publique se déroulera du lundi 21 octobre 2019 au vendredi 22 novembre 2019 inclus.

L'enquête publique se déroulera du lundi 21 octobre 2019 au vendredi 22 novembre 2019 inclus.

Le public est invité à consulter le dossier de PLU et à faire part de ses observations, propositions et contrepropositions et contrepropositions et contrepropositions et contrepropositions.

- Au siège de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac; 6, rue de Valdepeñas, 16100 Cognac, les lundis, mardis, marcredis et jeudis de 8h30 à 12h15 et de 18145 à 17h203, les vendredis de 6h30 à 12h15 et de 18145 à 17h203, les vendredis de 1816 à 12h15 et de 18145 à 17h203.

- A la malirie de Maliria-Elondéville; Gondéville, 1 route Isaac-de-Laisné, 16200 Malriva-Gondéville les lundis et mercredis de 8h30 à 12h, les vendredis de 14h à 17 heures.

- Sur le sité internet de Grand Cognac, www.grand-cognac, l'a 17 heures.

- Sur le sité internet de Grand Cognac, www.grand-cognac, l'a les de Grand Cognac et à la mairie de Maliria-Bondéville aux dates et heures indiquées ci-dessus. Elbes pourront également être adressées par mail (pla-mairixelégrand-cognac, fr) ou par écrit au commissaire-enquêteur à farfases suivante. M. Hervé HUCTAU, Enquête publique du PLU de Mairixe. Métel de Communauté - Grand Cognac Communauté

Communauté d'agglomération, 6, rue de Valdepeñas, CS 10216, 16111 Cognac.

M. Hervé HUCTAU, désigné commissaire-enquêteur par le Président du tribunal administratif de Poiliers, sera présent pour recevoir le public :
Lundi 21 octobre de 9h à 12 heures au siège de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac - 6, rue de Valdepeñas, 16100 Cepnac
Lundi 4 novembre 2019 de 8h39 à 12 heures à la mairie de Mainxe-Gondeville - Gondeville, 1 route Isaac-de-Lainné, 16200 Mainxe-Gondeville and la mairie de Mainxe-Gondeville - Gondeville, 1 route Isaac-de-Lainné, 16200 Mainxe-Gondeville and la mairie de Mainxe-Gondeville - Gondeville, 1 route Isaac-de-Lainné, 16200 Mainxe-Gondeville and la Theures à la mairie de Mainxe-Gondeville - Gondeville, 1 route Isaac-de-Lainné, 16200 Mainxe-Gondeville and la Theures au siège de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac - 6, rue de Valdepeñas, 16100 Cognac

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consulés au siège de Grand Cognac, à la mairie de Mainxe-Gondeville et sur le site internet de Grand Cognac, à l'issue de l'enquête. Les informations relatives à ce dossier pervent être demandées auprès d'Olivier FLORINE, chargé de mission PLUI à la Communauté d'agglomération de Grand Cognac (05.45.32.79.63 – olivier.florine@grand-cognac.fr).

## mercredi RENCONTRE Rendez-vous avec une personnalité Pierre You

Inscrivez-vous et recevez chaque jour la newslette

Tous les jours, retrouvez l'actualité locale, régionale,

nationale et internationale

Charente

#### VOITURES VERTES

## ondres respire mieux

POLLUTION. Depuis la mise en œuvre par son maire, Sadiq Khan, d'une taxe sur les véhicules les plus polluants, la capitale anglaise a réussi à abaisser son niveau de NO2. Un exemple à suivre

e « Sunday Times » révèle, dans son édition du 20 octobre, que le niveau de gaz toxiques produits par les moteurs Dissel, a baissé d'un tiers au centre de Londres depuis que la taxe sur les véhicules les plus polluants a été mise en œuvre en octobre 2017. Ainsi, le niveau de dioxyde d'azote est passé de 86 à 57 microgrammes par mètre cube dans le centre de la capitale anglaise. Le niveau de particules fines a lui aussi baissé, mais dans de moindres proportions.

#### Circulation en baisse

Circulation en baisse
Les efforts du maire de la ville,
Sadiq Khan, élu en mai 2016, pour
assainir l'air de la ville, portent
leurs fruits. Alors qu'en 2003
Londres avait introduit un péage
urbain pour limiter la circulation
des voitures à moteur thermique
dans les zones définies par les
panneaux « C » (congestion
charge)», Sadiq Khan a introduit
une taxe supplémentaire. De 10 f.
en 2017, elle est passée à 12,50 f.
en avril dernier, montant à payer
chaque jour, dans des zones appelées « ULEZ » (ultra low emission zone), par les voitures les
plus polluantes.
Sont concernés tous les véhicules à essence qui ne répondent pas aux normes Euro 4
(avant 2006), les véhicules à mo-

teur Diesel qui ne répondent pas aux normes Euro 6 (avant 2016), les motos qui ne répondent pas aux normes Euro 3 (avant 2007), alors que les bus, les cars et les camions non conformes aux normes Euro 6 doivent s'acquitter d'un péage de 100 f. par jour. Et qui s'aventure dans ces espaces ULEZ sans payer la taxe sera sanctionné d'une amende de 160 f.
Les résultats obtenus sont encourageants. Selon un rapport du Great London Authority, il y avait en circulation, en septembre, 13 500 voitures pollueuses de moins qu'au mois de mars, soit une baisse de 38 %, la circulation ayant baissé de 9 % en un an Pour autant, le niveau de NO<sub>2</sub> reste élevé, supérieur à la limite légale de 40 µg/m³. Il est vrai qu'un quart des voitures circulant dans les espaces ULEZ ne sont pas conformes, cela en grande partie à cause des taxis, non assujettis à cette taxe.

#### Diesels limités à Berlin

Dissets limites a Berlin
Londres n'est pas la seule ville
d'Europe à avoir limité l'accès
à son centre-ville. À Berlin, les
diesels qui ne répondent pas à
la norme Euro 6 sont interdits. À
Hambourg, deux rues du centreville ont banni les vieux moteurs
à gazole. Depuis le mois de mars,



Stuttgart a fait de même. Y en aura-t-il d'autres ? Ce ne sera pas facile, car une loi, passée en mars dernier, rend les interdictions moins faciles et réservées aux villes qui vivent avec une moyenne de NO<sub>2</sub> supérieure à 60 µg/m³.

En Norvège, où un tiers des voitures vendues en 2018 était à motorisation électrique, il n'existe pour l'instant aucune restriction contre le diesel. Mais le pays se prépare à interdire la vente des voitures à propulsion fossile dès 2025. Dans six ans ! A Paris et à Rome, les moteurs Diesel seront interdiris de circulation en 2024. À Madrid et à Athènes, ce sera un an plus tard. A moins que la conscience des élus ne les pousse à accélérer le processus d'interdiction.

T. V.

#### L'INFO

#### PARIS LIMITE AUSSI



À Paris, des restrictions sont déjà en place, selon Les dispositions Crit'air, et vont se durcir, pour aller jusqu'à l'interdiction de circulation pour les véhicules à moteur Diesel en 2024. Depuis le 1ª septembre 2015, les bus, les cars, ainsi que les poids lourds antérieurs à 2001 (véhicules Crit'air 5 et antérieurs) ont été interdits de circulation sept jours sur sept, entre 8 heures et 20 heures dans des zones à faibles émissions (ZFE). Cette mesure a ensuite été étendue aux véhicules légers non classés et Crit'air 5. Depuis le 1ª juillet 2019, l'interdiction s'étend aux véhicules Crit'air 4. À Grenoble, la vignette Crit'air est aussi devenue obligatoire dans certaines zones du centre-ville.

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

#### Annonces légales

#### Avis administratifs et judiciaires

## AU COIN DE RUE Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros Siège social : 2, rue Emile-Roux, 16500 Confolens 823 159 215 RCS Angoulême

#### MODIFICATION

cienne mention : M. Vincent TRAUMAT, M. Joseph

ivelle mention: M. Joseph GRANDCOI IN



Retrouvez les spécialistes de la construction de maisons individuelles

et sur sudouest-immo.com



GrandCognac - Communauté d'Agglomération

## GRAND

#### AVIS AU PUBLIC - ENQUÊTE PUBLIQUE Commune de Mainxe-Gondeville

Par arrêté n°2019-97, en date du 4 septembre 2019, le Président de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PL.U.) de Mainxe. Cette élaboration vise principalement à permettre le développement mesuré de l'urbanisation et à valoriser la dominante agricole de la commune.
L'enquête publique se déroulera du fundi 21 óctobre 2819 au vendredi 22 novembre 2819 inclus.

L'enquête publique se déroulera du fundi 21 éctobre 2019 au vendredi 22 novembre 2019 instus.

Le public est invité à consulter le dossier de PLU et à faire part de ses observations, propositions et contrepropesitions:

- Au sège de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac; 6, rue de Valdepeñas, 16100 Cognac,
- Au sège de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac; 6, rue de Valdepeñas, 16100 Cognac,
Italis et de 13M45 à 17 heures.

- A la mairie de Mairox-Gondeville; Gondeville, 1 route Issac-de-Laisné, 16200 Mairox-Gondeville
les lundis et mercedis de 8103 à 12h jes vendredis de 14h à 17 heures.

- Sur le site internet de Grand Cognac; www.grand-cognac, frace de la site internet de Grand Cognac; et al la mairie de Mairox-Gondeville aux dates et heures indiquées ci-dessus. Elles pourront également être adressées par mail (Du-mairoxegnard-cognac, fry) que pré crit au commissairé-enquêteur à l'adresse suivante:
M. Hervé HUCTAU, Enquête publique du PLU de Mairox, Hôtel de Communauté-Grand Cognac.

M. Hervé HUCTAU, désigné commissaire-enquêteur par le Président du tribunal administratif de

Comminante d'agglomeration, 6, rue de Vadepeñas, CS 10216, 16111 Cognac.
M. Herré HUCTAU, désighe commissaire-tenquéteur par le Président du tribunal administratif de Politers, sera présent pour recevoir le public.
Lund 21 eclothe de la 12 heures au siège de la Communanté d'agglomération de Grand Cognac - 6, rue de Valéquellas, 1610 Cognac - 1000 de la Communanté d'agglomération de Grand Cognac - 6, lundi 4 nevembre 2019 de 8ñ30 à 12 heures à la mairie de Mainxe-Gondeville - Gondeville, 1 route Issaic-de-Lainte, 10200 Mainxe-Gondeville

. 16200 Mainxe-Gondeville imbre 2019 de 8h30 à 12 heures à la mairie de Mainxe-Gondeville - Gondeville, 1 route

Mercred 13 novembre 2019 de bassa à l'apourse à la mairie de Mainze-Gandeville - Gondeville , Troute Issas-de-Laisne, 16200 Mainze-Condeville . Vendred 15 novembre 2019 de 14h à 17 heures à la mairie de Mainze-Gondeville - Gondeville , Troute Issas-de-Laisné, 16200 Mainze-Gondeville . Vendred 22 novembre de 14h à 17 heures au siège de la Communauté d'agglomération de Grand Cognae . 6, rue de Valdepeñas , 16100 Cognae . 6, rue de Valdepeñas , 16100 Cognae

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés au siège de Grand Cognac, à la mairie de Mainxe-Gondeville et sur le site internet de Grand Cognac, à l'issue de l'enquête. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès d'Olivier FLORINE, chargé de mission PLUI à la Communauté d'applomération de Grand Cognac (05.45.32.79.63 – olivier.florine@grand-cognac.fr).

#### Communauté d'Agglomération Grand Cognac

## GRAND

#### **AVIS AU PUBLIC** PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE Commune de Houlette

Par arrêté n°2019-88, en date du 24 octobre 2019, le Vice-Président de la Communauté d'agglo-tion de Grand Cognac en charge de l'aménagement du territoire a ordonné la prolongation de l'en-publique sur le projet d'élaboration de la carte communale de Houlette. Un virus informatique a inopérante la botte e-mail cc-houlette 16@grand-cognac.fr entre le vendredi 11 octobre et le dim 20 octobre 2019.

L'enquête publique est donc prolongée jusqu'au jeudi 7 novembre 2019 à 12 heures.

L'englière pourque est duns promises page en jeuer i normanne color il neutral.

Le public ast invité à consulter le dossier de carte communale et à faire part de se observations, propositions et confrepropositions au siège de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac; 6, rue de Valdepeñas, 16100 Cognac les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h80 et les vandredis de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17heures; à la mairie de Houlette, 1, place de l'Eglise, 16200 Houlette: les mardis, jeudis et samedis de 8h30 à 12 heures; sur le site internet de Grand Cognac; www.grand-cognac.tr

Pendan La durée de l'enquête publique, les observations sur le projet de carle communale pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés au siège de Grand Cognac et à la mairie de Houlette aux dates et heures indiquées c-d'essus. Elles pourront égalément être adressées par mail (cc-houlette féligrand-cognac.fr) ou par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivairet. M. End Cognac Communauté d'aggloinération - 6, rue de Valdepeñas- OS 102(2) e 16111 COGNAC. M. Erle DEMAISON, désigné commissaire-enquêteur par le Président du tribunal administratif de Politiers, sera présent pour recevoir le publiér.

trie vicinistati, designe commissaire-enqueteur par le Président du tribunal admin lettes, sera présent pour recevoir le public: idredi 25 octobre 2019 de 14th à 17 heurre au siège de la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac - 6 ruis de Valdepeñas 1610 Cegnac di 7 novembre 2019 de 9h à 12 heurre à la mairir de Houlette 1, place de l'Église, 16200 Houlette

Le rapport et les conclusions du commissairs-enquêteur pourront être consultés au sège de Brand Cognac, à la mairie de Houlette et sur le site internet de Grand Cognac, à l'issue de l'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès d'Olivier FLORINE, chargé de mission PUII à la Commanualté d'Agglomération de Grand Cognac (05.45.32.79.63 olivier.florine@grand-cognac.fr).



## CERTIFICAT

Je soussigné, Jérôme SOURISSEAU, Président de Grand Cognac Communauté d'agglomération, certifie que, conformément aux dispositions du code de l'environnement et du code de l'urbanisme, dans le cadre de la procédure d'enquête publique relative à l'élaboration de la carte communale de Houlette qui s'est tenue du lundi 23 septembre 2019 au jeudi 7 novembre 2019 à 12h00 :

- Des parutions ont été effectuées dans les journaux « Sud-Ouest » et « La Charente Libre » le vendredi 6 septembre 2019 et le vendredi 27 septembre 2019;
- 1 affiche mesurant 42 × 59,4 cm (format A2) et comportant le titre « AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et indiquant les informations relatives à cette procédure, en caractères noirs sur fond jaune, a été mise en place de manière visible et permanente à l'hôtel de communauté situé 6 rue de Valdepeñas à Cognac à compter du vendredi 6 septembre 2019 et jusqu'au vendredi 25 octobre 2019 inclus ;
- 1 affiche mesurant 42 × 59,4 cm (format A2) et 2 affiches mesurant 21 x 29,7 cm (format A4), toutes comportant le titre « AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE » en caractères gras majuscules et indiquant les informations relatives à cette procédure, en caractères noirs sur fond jaune, ont été mises de manière visible et permanente sur le territoire de la commune de Houlette, à compter du vendredi 6 septembre 2019 et jusqu'au vendredi 25 octobre 2019 inclus ;
- Un avis a été publié à compter du vendredi 6 septembre 2019 sur le site internet de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac, site internet sur lequel était également consultable le dossier d'enquête publique dans son intégralité à compter du lundi 23 septembre 2019 au vendredi 25 octobre 2019 inclus;

Suite à l'attaque informatique dont a été victime la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac et qui a affecté le fonctionnement de la boite email créé à l'occasion de l'enquête publique, il a été décidé de prolonger la durée de cette dernière jusqu'au 7 novembre à 12h00, ce qui s'est traduit par de nouvelles mesures de publicité :

 Des parutions indiquant la prolongation de l'enquête ont été effectuées dans les journaux « Sud-Ouest » et « La Charente Libre » le vendredi 25 octobre 2019 ;

.../



- 1 affiche mesurant 42 × 59,4 cm (format A2) et comportant le titre « AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et comportant les informations relatives à cette procédure, en caractères noirs sur fond jaune, a été mise en place de manière visible et permanente à l'hôtel de communauté situé 6 rue de Valdepeñas à Cognac. Une seconde affiche a été installée à la Mairie de Houlette à compter du vendredi 25 octobre et jusqu'au vendredi 7 novembre 2019 à 12h00 inclus, en remplacement des affiches initiales ;
- Toutes les informations liées à la prolongation de l'enquête publique ont également été portées à la connaissance du public à partir du site internet de Grand Cognac.

Fait à Cognac, le 2 7 NOV. 2019

pour le président et par délégation,

le vice-président en charge de la ménagement du Territoire,

Alain Riffaud

Annexe 2 : Flyer distribué par la Municipalité à la population







## ÉLABORATION DE LA CARTE COMMUNALE DE HOULETTE

Présentation au public du document, de son contenu et des évolutions, puis échanges et réponses aux questions

## LE 18 SEPTEMBRE A 18H30 SALLE DES FÊTES DE HOULETTE

En présence de la municipalité et du bureau d'études URBAN HYMNS, chargé de la réalisation de la Carte Communale

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ◆16111 Cognac Cedex tél. 05 45 36 64 30 ◆ contact@grand-cognac.fr





Communauté d'agglomération de Grand Cognac - Commune de Houlette

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°2019/88 en date du 1<sup>er</sup> août 2019, Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération ouvre une enquête publique sur le projet d'élaboration de la carte communale de Houlette.

Du lundi 23 septembre 2019 au vendredi 25 octobre 2019 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

#### ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE DE HOULETTE

Monsieur Eric DEMAISON, retraité, a été désigné commissaire-enquêteur par le Président du tribunal administratif de Poitiers.

#### Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique :

- Au siège de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac, 6 rue de Valdepeñas 16100 Cognac
  - o les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8h30 à 12h15, et de 13h45 à 17h30,
  - o les vendredis de 8h30 à 12h15, et de 13h45 à 17h00.
- A la mairie de Houlette, 1 Place de l'Eglise, 16200 Houlette
  - o les mardis, jeudis et samedis de 8h30 à 12h00
- Sur le site internet de Grand Cognac : www.grand-cognac.fr à compter du lundi 23 septembre 2019 à 8h30 et jusqu'au vendredi 25 octobre 2019 à 17h00.

#### Les observations, propositions et contre-propositions du public pourront être :

- Consignées sur deux registres ouverts à cet effet aux lieux et horaires indiqués ci-dessus.
- Adressées par courrier électronique envoyé à cc-houlette16@grand-cognac.fr à compter du lundi 23 septembre 2019 à 8h30 et jusqu'au vendredi 25 octobre 2019 à 17h00.
- Adressées par écrit, à l'attention du commissaire-enquêteur, à l'adresse suivante : M. Eric DEMAISON Enquête publique de la carte communale de Houlette – Hôtel de Communauté – Grand Cognac Communauté d'agglomération - 6 rue de Valdepeñas - CS 10216 - 16111 COGNAC

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du siège de Grand Cognac et de la mairie de Houlette.

Le commissaire-enquêteur sera présent au siège de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac et à la mairie de Houlette pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Lundi 23 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 au siège de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac 6 rue de Valdepeñas 16100 Cognac
- Mardi 1er octobre 2019 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Houlette 1 place de l'Église 16200 Houlette
- Samedi 12 octobre 2019 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Houlette 1 place de l'Église 16200 Houlette
- Jeudi 17 octobre 2019 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Houlette 1 place de l'Église 16200 Houlette
- Vendredi 25 octobre 2019 de 14h00 à 17h00 au siège de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac 6 rue de Valdepeñas 16100 Cognac

L'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement est joint au dossier d'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée au siège de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac, à la mairie de Houlette et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport sera également consultable, dans les mêmes délais, sur le site internet de Grand Cognac.

Le Conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de l'élaboration de la carte communale de Houlette ; il pourra, au vu des avis émis par les personnes publiques et des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Olivier FLORINE, chargé de mission PLUi à la Communauté d'agglomération de Grand Cognac (05.45,32.79.63 – olivier.florine@grand-cognac.fr).

Annexe 3 : Procès verbal de synthèse et réponse de la communauté d'agglomération

## PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

## A Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac

L'enquête publique relative à l'élaboration de la carte communale de Houlette s'est déroulée du lundi 23 septembre 2019 au jeudi 7 novembre 2019. Initialement prévue du 23/09 au 25/10, décision a été prise de la prolonger jusqu'au 7/11/2019 suite à l'attaque informatique et au virus ayant affecté les serveurs de la communauté d'agglomération de Grand Cognac. Elle a fait l'objet des mesures de publicité réglementaires par affichage et parution dans la presse locale complétées par la mise en ligne de l'avis et du dossier.

Durant toute cette période, deux registres et deux dossiers ont été tenus à la disposition du public à la communauté d'agglomération de Grand Cognac et à la mairie de la commune.

Par ailleurs, j'ai tenu 6 permanences (2 à la communauté d'agglomération et 4 en commune).

1. Remarques sur le dossier présenté à enquête

Un seul administré s'est présenté en mairie lors de ces permanences et a déposé une remarque. Il s'agit de M. Anthony Drouhet qui, habitant propriétaire de la parcelle 142 en périphérie du bourg de Houlette, demande « que la parcelle 122 soit constructible ». Il écrit « s'engager à amener les réseaux pour construire des habitations ». Cette parcelle est située dans le prolongement de la sienne. Le classement prévu dans le projet est N.

Par ailleurs, le dossier soumis à enquête a fait l'objet de réserves de la part de 2 personnes publiques associées, la DDT de la Préfecture et la Chambre d'Agriculture. Cela concerne :

- La parcelle n°183 du hameau du « Peyrat » pour laquelle les deux personnes publiques demandent à la « *retirer du potentiel urbanisable* » et à la conserver comme zone agricole dans sa totalité et donc de ne pas introduire de partie constructible sur cette parcelle,
- Les parcelles du hameau du « Cluzeau » n° ZH209, ZH198, ZH196, ZH167, ZH227, ZH171, ZH176 et prévues être classées comme partiellement constructibles pour lesquelles la Chambre d'Agriculture demande leur maintien en secteur N « car les extensions projetées contribuent fortement à l'étalement urbain sur les espaces agricoles aujourd'hui exploités ».

2. Remarques sur le déroulement de l'enquête

L'attaque informatique que vous avez subie a perturbé l'aspect dématérialisé de cette enquête. Vous n'avez pas pu me fournir le contenu de la première boite mail (enquête du 23/09 au 25/10). Jusqu'en semaine 41 j'avais pu constater l'absence de remarques, mais n'ai rien pu constater au-delà.

Pour la boite mail de prolongation d'enquête, son contenu est partiel car mon message test du 28/10 n'est pas enregistré.

Conformément aux termes de l'article R.123-18 du code de l'environnement, je vous serais obligé de bien vouloir m'adresser sous 15 jours votre réponse éventuelle à ces observations.

Remis personnellement au destinataire le 13 novembre 2019.

A Ruelle sur Touvre le 13 novembre 2019 Le commissaire enquêteur

Éric DEMAISON

Enquête publique carte communale de HOULETTE

Charge deforts son PW:



## GRAND COGNAC COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Elaboration de la carte communale de la commune de Houlette

Mémoire en réponse aux remarques et observations formulées lors de l'enquête publique et aux avis émis par les personnes publiques associées lors de la consultation préalable à l'enquête publique

**26 novembre 2019** 



#### Introduction

Sur demande de la commune de Houlette, par délibération en date du 2 mars 2017, une élaboration de Carte Communale a été prescrite par délibération du conseil communautaire de Grand Cognac, compétent en matière d'urbanisme par délibération 2017/167 en date du 27 avril 2017.

L'élaboration de la carte communale poursuit les objectifs suivants :

- La réalisation d'un diagnostic complet du territoire communal pour mieux prendre en compte ses forces et ses faiblesses, et les différentes contraintes pouvant être présentes;
- Le choix de l'évolution démographique du territoire ;
- La valorisation du territoire de la commune par la définition de zones constructibles cohérentes avec l'urbanisation actuelle, les besoins de la population présente et à venir, et ce dans le cadre d'une agglomération rurale :
- Le choix d'un parti d'aménagement propre à la commune dans le respect des documents supracommunaux en cours d'élaboration ;
- La prise en compte des besoins des acteurs économiques du territoire à court et moyens termes pour permettre leur évolution;
- L'anticipation du PLUi en dotant la commune d'un premier document lui permettant de se familiariser avec cet outil.

#### Remarques, demandes et observations émises lors de l'enquête publique

Concernant l'enquête publique, le procès-verbal de synthèse des observations, remis en main propre par Monsieur le commissaire-enquêteur le 13 novembre 2019, fait état d'une visite à la mairie de Houlette, qui s'est traduit par une demande sur le registre de la commune.

Il n'y a eu aucune visite au siège de Grand Cognac, où se trouvait le second registre.

Aucune demande n'a été envoyée par courrier, ni par email sur l'adresse dédiée (cchoulette16@grand-cognac.fr). Sur ce dernier point, le commissaire enquêteur est revenu en détail, dans son procès-verbal, sur les disfonctionnements de la boite mail, consécutive à l'attaque informatique dont a été victime la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac. Annoncée indisponible du 11 au 20 octobre dans un premier temps, des informations complémentaires ont indiqué que la boite n'a été rétablie que le 30 octobre. Le courrier joint en annexe du présent mémoire, revient en détail sur cet incident.

Tenant compte des avis émis par le public, la collectivité apporte les réponses suivantes :

La demande n°1 de M. ANTHONY DROUHET porte sur le classement en secteur constructible de la parcelle 122 lui appartenant et située dans le bourg de Houlette. Il s'engage à amener les réseaux pour construire des habitations.

La collectivité, sous réserve de respecter le « quota » de surfaces pouvant être ouvertes à l'urbanisation, envisage d'apporter une réponse favorable à cette demande, compte tenu de l'engagement de cette personne à faire le nécessaire pour permettre des constructions et de la location en entrée de bourg.



## Remarques et observations émises par les Personnes Publiques Associées (PPA) préalablement à l'enquête publique

Préalablement à l'enquête publique, le dossier d'élaboration de la carte communale de la commune de Houlette a été transmis aux personnes publiques associées mentionnées par le code de l'urbanisme.

13 avis/réponses ont été reçus :

- Avis de la Mission régionale d'autorité environnementale en date du 13 novembre 2018,
- Avis de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (DDCSPP) en date du 20 février 2019.
- Avis de l'Office National des Forêts (ONF) en date du 27 février 2019.
- Avis du Centre National de la Propriété Forestière (délégation Centre Poitou Charentes) en date du 13 mars 2019,
- Avis de la commune de Houlette en date de 14 mars 2019,
- Avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) en date du 4 avril 2019,
- Avis du PETR Ouest-Charente, porteur du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en date du 10 avril 2019,
- Avis de la Chambre d'agriculture en date du 4 avril 2019.
- Avis du Service d'infrastructure de la Défense Sud-Ouest en date du 15 avril 2019,
- Avis de l'Institut Nationale de l'Origine et de la Qualité (INOQ) en date du 16 avril 2019,
- Avis de la Direction Départementale des Territoires (DDT) en date du 26 avril 2019,
- Avis du Conseil Départemental de la Charente en date du 2 mai 2019,
- Accord du Préfet au titre de la dérogation à la règle de l'urbanisation limitée (articles L.142-5 et R.142-2 du code de l'urbanisme) en date du 23 mai 2019,

Une réunion d'examen conjoint a également été organisée le 11 juillet 2019, à laquelle ont participé, entant que Personnes Publiques Associées (PPA) :

La Chambre d'Agriculture de la Charente

La Direction Départementale des Territoire

Le PETR Ouest-Charente, structure porteuse du SCoT

Le commissaire enquêteur fait état de deux réserves de la part des PPA :

- La parcelle n°183 sur le hameau du Peyrat, pour laquelle deux PPA demandent de la retirer du potentiel urbanisable et de ne pas les classer en constructible. La collectivité envisage de maintenir cette parcelle en secteur constructible, la propriétaire étant favorable à la vente de ce terrain, non cultivé depuis plusieurs années. Par ailleurs, la commune souhaite permettre le développement même mesuré de chacun des hameaux de la commune de Houlette et maintenir cette spécificité historique.
- Les parcelles n°ZH209, ZH198, ZH196, ZH167, ZH227 sur le hameau du Cluzeau, pour lesquelles la Chambre d'Agriculture demande de les retirer du potentiel urbanisable

La collectivité maintiendra ces parcelles en secteur constructible dans la mesure où il en va de l'intérêt même de réaliser une carte communale, qui permet d'engager l'aménagement de zones se situant au-delà des parties actuellement urbanisées. Ces parcelles ne sont, pour la plupart, plus cultivées et ne contribuent pas à « l'étalement de l'urbanisation » de la commune, mais plutôt au renforcement de cette dernière.



Au regard de certains des avis écrits, le dossier d'élaboration nécessitera d'être corrigé et complété sur plusieurs points comme indiqué dans le document appelé « synthèse des avis ».

Un tableau résumant les modifications apportées sera joint au dossier approbation de l'élaboration de la Carte Communale de Houlette.

Fait à Cognac, le 26 novembre 2019,

Le Président

Jérôme SOURISSEAU

# ENQUETE SUR L'ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE DE LA COMMUNE DE HOULETTE

CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

## Conclusions motivées et avis du Commissaire enquêteur

1	Sur le dossier d'enquête	.3
2	Sur la publicité de l'enquête et son déroulement	.3
3	Sur les demandes du public	.4
4	Sur les remarques des personnes publiques	.4
5	Avis	.5

## Conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur

### 1 Sur le dossier d'enquête

Le dossier d'enquête est très complet. Il dresse un état des lieux clairs de la situation actuelle sous ses différents aspects (environnemental, activité économique, population). Il fait aussi un état des dynamiques en cours et expose le projet municipal de rattrapage dans les années à venir.

A noter une seule omission mineure dans le dossier, d'ailleurs signalée par la DDCSPP concernant l'existence d'un élevage de meute de chasse, sans incidence sur le zonage proposé, la règle de distance minimale d'implantation de 100m étant appliquée dans le projet.

Le dossier d'enquête est donc conforme aux prescriptions du code de l'urbanisme

## 2 Sur la publicité de l'enquête et son déroulement

La publicité a été réalisée par affichage préalablement à l'enquête et pendant toute sa durée (à la mairie et à la communauté d'agglomération). Elle a été faite dans la presse locale (Sud Ouest et La Charente Libre) les 6 et 27 septembre 2019 et le 25 octobre pour la prolongation de l'enquête.

La publicité de l'enquête a donc été réalisée conformément à la réglementation et a permis une information large du public.

L'accès dématérialisé au dossier et la possibilité de déposer des observations sur une boite mail dédiée a été possible comme vérifié par mes soins en début d'enquête. L'incident informatique subi par la communauté d'agglomération a perturbé la possibilité par le public d'accéder par voie dématérialisée au dossier et de poster des éventuelles remarques entre le vendredi 11/10 et le mercredi 30/10/2019. Il faut aussi noter que cet incident a été très largement repris par la presse locale mais aussi nationale et a ainsi permis l'information du public. La prolongation de l'enquête, d'une durée de 12,5 jours, qui incluait une permanence supplémentaire faite en mairie de Houlette au plus près des habitants, a donc permis au public et notamment les personnes qui auraient émises un avis, une remarque sur le projet, de réaccéder au dossier pour consultation et avis.

En complément il faut noter qu'il y a eu un effort notable de publicité de la part de la commune sur cette démarche d'élaboration d'une carte communale (information individuelle de tous les habitants avec réunion préalable d'explication et annonce de la procédure d'enquête publique). Le déroulement de l'enquête est caractérisé par une faible participation du public. Cela reflète un consensus quasi unanime de la population quant au projet proposé par la mairie et l'agglomération.

### 3 Sur les demandes du public

La seule demande a été émise par M. DROUHET Anthony propriétaire habitant de la parcelle cadastrée n°142 en périphérie du bourg de Houlette qui demande que la parcelle mitoyenne n°122, dont il est propriétaire soit déclarée constructible. Même si pour cette demande la collectivité dans sa réponse dit envisager un classement en zone constructible, il m'apparait que cette parcelle, non retenue initialement dans le périmètre constructible, est en limite du bourg et sa mitoyenneté sur un côté avec une parcelle construite ne justifie pas sa classification en zone constructible. Elle est entourée par ailleurs par des zones agricoles et ne peut être qualifiée de « dent creuse », elle ne s'inscrit pas dans l'existant urbain. Je demande donc son maintien en zone agricole.

## 4 Sur les remarques des personnes publiques

Deux personnes publiques associées (Chambre d'agriculture et Direction Départementale du Territoire de la Préfecture) ont émis des réserves sur la transformation de quelques parcelles agricoles en parcelles constructibles.

Par leurs avis les deux personnes publiques veulent limiter la diminution de l'espace agricole. Cela va à l'encontre du projet communal qui souhaite permettre l'implantation de nouveaux habitants en autorisant 25 nouvelles constructions sur toute la durée du plan. Les contraintes à respecter sont donc de concentrer les nouvelles constructions sur des secteurs prédéfinis (hameaux du Bourg et du Cluzeau), d'utiliser les dents creuses quand elles existent et de favoriser la densification au détriment de l'étalement. Suite à l'examen y compris visuel des parcelles faisant l'objet de remarques mon avis est le suivant :

- Parcelles ZH209p, ZH198p, ZH196p, ZH167, ZH227p, ZH171p, ZH176p du hameau du « Cluzeau » : ces parcelles sont situées dans un des deux pôles villageois de la commune. Elles sont intégrés au village et s'inscrivent dans l'existant urbain et augmentent la densification urbaine en proposant un deuxième rideau urbain pour ce village. La mairie dans sa réponse note d'ailleurs: « ces parcelles ne sont pour la plupart plus cultivées et ne contribuent pas à « l'étalement de l'urbanisation » de la commune. » Leur classement en zone constructible est recevable.
- Parcelle n°183p du hameau « du Peyrat » : elle n'est pas située dans un des deux pôles urbains de la commune (Seuls « le Bourg » et le hameau « du Cluzeau » sont plusieurs fois identifiés dans le rapport de présentation comme les deux pôles de concentration urbaine). Elle ne s'inscrit pas dans la continuité des zones déjà urbanisées et son classement en zone constructible réduirait une parcelle à vocation agricole. L'existence d'une maison à une extrémité (parcelle 164) ne justifie pas le classement partiel de cette parcelle en zone constructible. Je demande son maintien en zone agricole

L'exclusion de la parcelle 183p du secteur constructible ne modifie pas l'équilibre global du projet proposé. En effet elle ramène le potentiel constructible de la commune à 2,26ha versus 2, 56ha dans sa version proposée à enquête.

#### 5 Avis

L'élaboration du projet de carte communale de la commune de Houlette a fait l'objet d'un travail approfondi tel qu'on pourrait l'attendre pour le document d'urbanisme d'une commune de plus grande taille. Ce travail anticipe les travaux du SCOT et du PLUi de l'agglomération de Grand Cognac qui sont en cours. Il permet d'identifier les enjeux environnementaux, patrimoniaux, prévention des risques, de développement dans toutes leurs dimensions.

Le projet communal a été formalisé, il est adapté à la dimension de cette commune rurale. Il oriente clairement la politique d'occupation des sols en suspendant l'urbanisation diffuse. La volonté de densification et de préservation de l'espace agricole est au cœur du projet. La population a été informée et est d'accord avec ce projet.

Suite à l'analyse des remarques formulées, je demande :

- ✓ le maintien de la parcelle n°122 en secteur non constructible [secteur N]
- ✓ le classement des parcelles ZH209p, ZH198p, ZH196p, ZH167, ZH227p, ZH171p, ZH176p en zone constructible [secteur U]
- ✓ le classement de la parcelle n°183p en secteur non constructible [secteur N]

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMISSAIRE ENQUETEUR

Avis favorable avec réserve de classement de la parcelle 183p en secteur N

GRAND COGNAC

-4 DEC. 2019

+5 demices + 5 demices (ages (avis)

Eric DEMAISON

1395 route des Riffauds

16600 RUELLE SUR TOUVRE

Monsieur le Président de la communauté d'agglomération de Grand Cognac

Monsieur le Président,

Je vous fais parvenir, ci-joints, le rapport et les conclusions que j'ai établis, après avoir conduit l'enquête publique ouverte par votre arrêté n°2019/88 pris le 1<sup>er</sup> août 2019. Cette enquête, relative au projet de carte communale de la commune de Houlette, s'est déroulée du 23 septembre au 7 novembre 2019 12h00 inclus.

Les deux registres d'enquête, à disposition en mairie et l'agglomération, sont également joints à la présente. Concernant les dossiers, le dossier déposé à l'agglomération a été conservé par vos services, je vous transmets avec ce courrier les deux autres exemplaires ; celui déposé à l a mairie de Houlette et celui mis à ma disposition.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers, en me désignant en qualité de commissaire enquêteur, m'a demandé de lui transmettre copie de mon rapport et de mes conclusions. Je porte à votre connaissance, que je lui ai donc adressé, par ailleurs, ces documents.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Ruelle-sur-Touvre, 29 novembre 2019 Le commissaire enquêteur

Eric DEMAISON